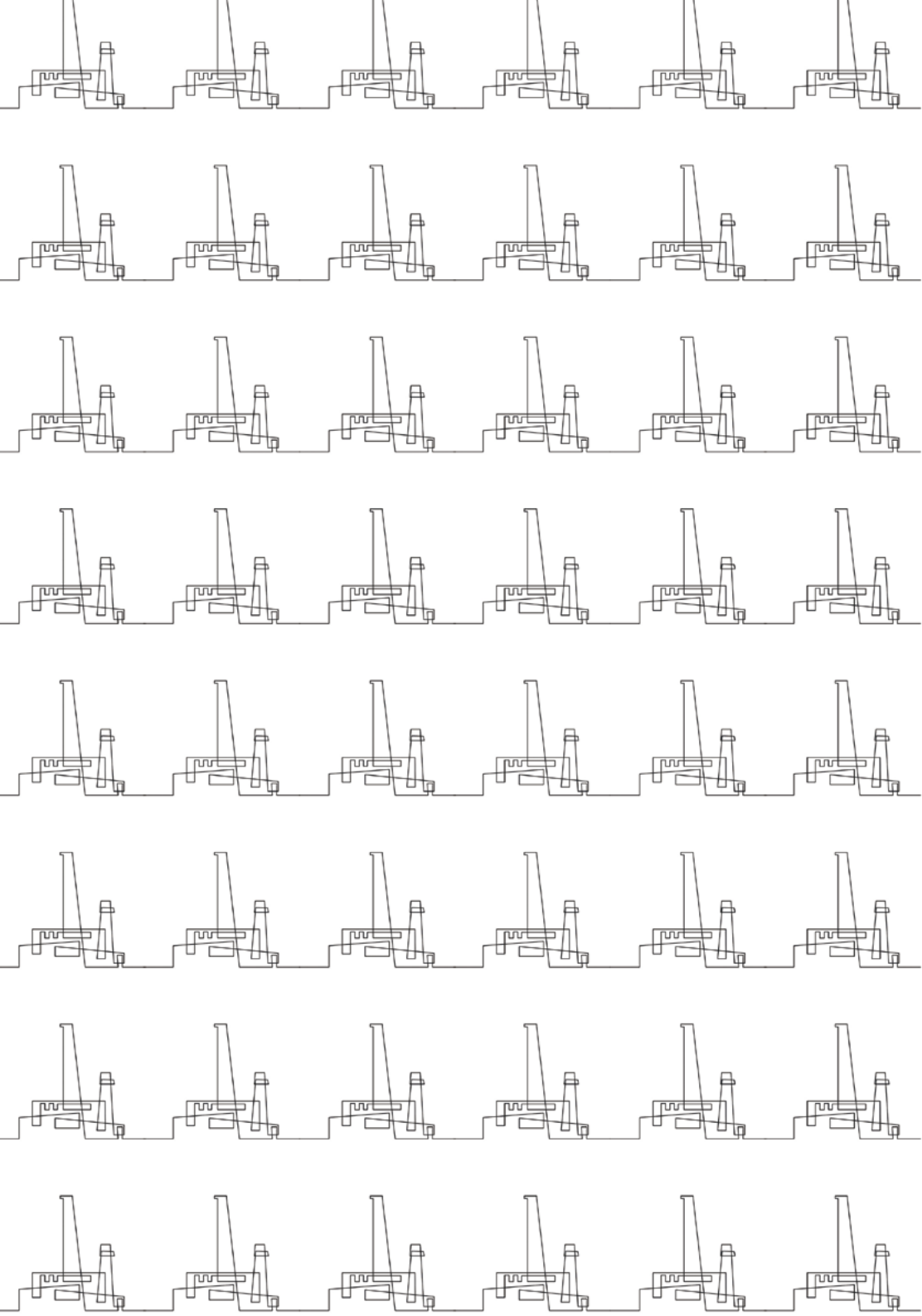


LES CAHIERS DE
**L'ÉCOLE DE
TRANSFORMATION
SOCIALE**

**JEUNES
EN RUPTURES**





JEUNES EN RUPTURES



SOMMAIRE

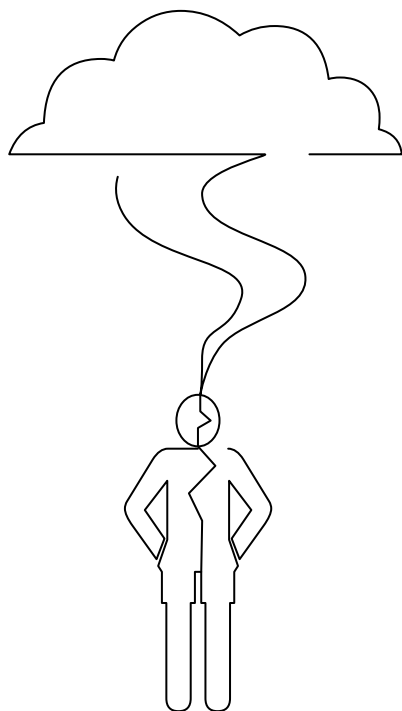
L'ÉCOLE DE TRANSFORMATION SOCIALE, UN LABORATOIRE POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS	6
LA MANUFACTURE DES PRÉVENTIONS	8
CROISER DES SAVOIRS POUR CO-CONSTRUIRE DES CONNAISSANCES : LE PROCESSUS	11
Savoirs situés, savoirs croisés	12
De l'analyse aux recommandations	13
Une envie commune de changement	15
L'INSTITUTION, GÉNÉRATRICE DE VIOLENCES	17
Représentations croisées de la notion d'institution	17
Le micro vs les barreaux	18

La tour de briques	19	La scolarité et l'insertion socioprofessionnelle	38
L'assiette brisée	20	L'errance, le sans-abrisme	39
L'institution : vers une représentation commune	22	La police, la justice	40
Violences institutionnelles : analyses du récit de B.	25	Éléments transversaux	41
Un manque d'humanité et d'égalité	28	PRÉVENIR LES RUPTURES	43
Une domination de l'État sur les personnes	29	Aux origines de la prévention	43
Le jeune objet plutôt que sujet de son parcours	31	Jeunesse et modèles de prévention	46
Violences institutionnelles : des lectures qui convergent	32	La prévention dans les politiques publiques	49
LES PARCOURS DES JEUNES : SPHÈRES ET POINTS DE RUPTURES	35	Contexte social et prévention : agir sur le structurel et en intersectorialité	51
La famille, le placement	36	PISTES D'ACTION	54
La consommation, le deal, l'addiction	37	Recommandations générales	54
La santé mentale	37	Cinq pistes d'action	58
		CONCLUSION	64



L'ÉCOLE DE TRANSFORMATION SOCIALE, UN LABORATOIRE POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

L'École de Transformation Sociale (ETS) a vu le jour en 2019 à l'initiative du Forum-Bruxelles contre les inégalités, Bruxelles Laïque, la Fédération des services sociaux (FdSS), et le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) en tant que dispositif de formation participatif et partagé. Croiser les expertises, transformer les pratiques mais aussi les cadres d'intervention des métiers de l'aide et du soin, et construire des réponses originales pour répondre aux besoins de publics fragilisés : l'ETS s'adresse à celles et ceux qui sont concerné·es par la question du travail social, avec une ambition de transformation sociale.



En 2024, le dispositif ETS a été mis au service du projet « Prévention des ruptures dans le parcours des jeunes ». Ce projet, dont l'ambition est d'améliorer la prise en compte du savoir expérimentiel des jeunes dans les politiques publiques, était totalement adapté à un tel dispositif, remanié pour l'occasion sous la forme d'un croisement des savoirs (voir infra).

Durant 4 journées, les 14 et 15 mars et 8 et 9 avril, des jeunes, des professionnel·les et des chercheur·ses se sont penché·es sur les enjeux liés à ces questions de lien et de rupture entre les jeunes et la société qui les entoure. Ils et elles ont mis leurs expériences et expertises au service d'une analyse ancrée de cette problématique, de la recherche de solutions et de l'élaboration de pistes d'action.

LA MANUFACTURE DES PRÉVENTIONS

Le projet « Prévention des ruptures dans les parcours des jeunes » poursuit un double objectif : renforcer les moyens de prévention des ruptures dans les parcours des jeunes et lutter contre la pauvreté de la jeunesse en améliorant la prise en compte de leur précarité au sein des politiques et des fonctionnements institutionnels. Mené par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités depuis un an et demi, il se singularise par la formalisation d'un savoir expérientiel¹ et sa mise en dialogue avec des savoirs professionnels et académiques. Le projet s'est articulé autour de trois volets.

Le premier d'entre eux, le laboratoire d'identification des causes de

rupture, espace d'expression pour les jeunes, a cherché à identifier les causes, les situations, les moments, les transitions conduisant à la précarité, au non-recours, à l'invisibilisation, à l'errance, à la violence (perçue, ressentie, provoquée). En d'autres termes : ce qui se joue dans les différents moments de (potentielle) rupture avec les sphères d'insertion et d'intégration dites « classiques » telles que la famille, l'école ou l'emploi, etc. La parole d'une trentaine de jeunes a été recueillie lors d'ateliers radio, de focus groups et de témoignages individuels enregistrés.



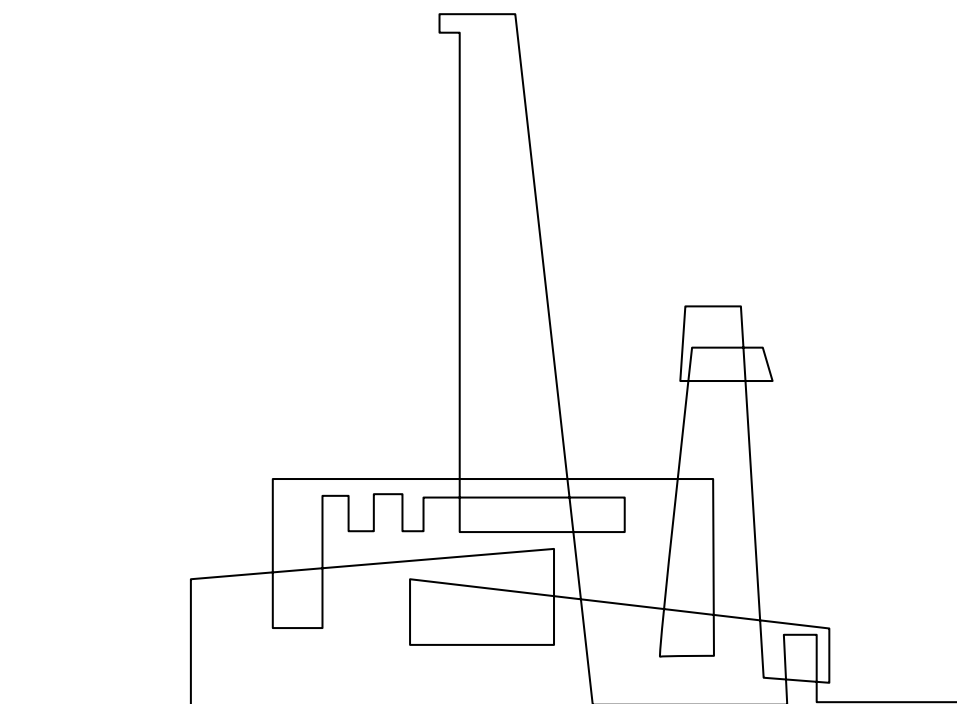
1 - Le savoir expérientiel est le savoir que les personnes confrontées à des difficultés retirent de leurs expériences.

Deuxième volet : le groupe de personnes ressources. Composé d'une vingtaine de professionnel·les issues des différentes sphères qui entourent le jeune et ses difficultés (secteurs social-santé au sens large), cet espace d'élaboration collective d'un savoir professionnel a été mis en dialogue avec le savoir expérientiel des jeunes. Au départ de la parole des jeunes récoltée, les professionnel·les ont, en quelque sorte, répondu à ce qui avait été énoncé. Il s'est agi de mener un travail réflexif sur les pratiques professionnelles et d'opérer des allers-retours entre savoirs expérientiels et savoirs professionnels.

Ces deux premières étapes ont permis d'aborder des thématiques aussi variées que le décrochage scolaire, la justice, la police et les IPPJ, l'adolescence et la santé mentale, les liens familiaux en péril, les jeunes de la Gen'Z, la participation, le non-recours, l'exclusion versus l'accueil adapté, le placement et la sortie de placement, les consommations et addictions, les orientations sexuelles et identités de genre ou encore l'errance.

Troisième chaînon des réflexions, dont ce document se fait l'écho : la manufacture des préventions, qui a rassemblé durant quatre jours en mars et avril 2024 une trentaine de personnes, des jeunes issues de diverses structures sociales, des professionnel·les et des chercheur·ses, pour analyser la matière produite durant l'année 2023 et créer un outil de prévention et de plaidoyer déclinable sous diverses formes. La méthode de croisement des savoirs, développée par ATD Quart Monde, a été adoptée et adaptée lors d'une collaboration entre le Centre de ressources relatif à lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales et le Centre de recherche sur les inégalités sociales (Crebis), deux cellules du Forum - Bruxelles contre les inégalités. Les relations entre les jeunes et les institutions qui les accueillent ont été au cœur de l'analyse, afin d'en comprendre les enjeux et de prévenir les ruptures qui s'y immiscent. À la clé de ces travaux, la double ambition de créer de nouveaux savoirs et d'aboutir à des productions concrètes, parmi lesquelles la diffusion de podcasts intitulés « Ruptures : Les jeunes en

parlent », ainsi qu'une conférence gesticulée qui devrait voir le jour afin de porter les enseignements et recommandations issus de ces travaux et de sensibiliser le réseau associatif et le grand public sur les questions de jeunesse en rupture à Bruxelles.



CROISER DES SAVOIRS POUR CO-CONSTRUIRE DES CONNAISSANCES : LE PROCESSUS

Une petite trentaine de personnes sont au rendez-vous à la Maison des associations internationales à Ixelles pour cette première journée de la manufacture des préventions : des jeunes, des chercheur·ses et des professionnel·les de terrain. Pendant quatre jours, ils et elles vont échanger, brainstormer, analyser et produire des pistes d'action en vue d'améliorer la prévention des ruptures dans les parcours des jeunes.

Les participant·es du groupe des « jeunes », issu·es de diverses organisations des secteurs de l'aide à la jeunesse et de la lutte contre le sans-abrisme des jeunes adultes s'étaient déjà en partie rencontré·es au cours d'une journée de préparation au Koezio (parc d'aventure multi-activités) afin d'apprendre à se connaître, de créer une cohésion de groupe et d'aborder certaines notions du travail collectif à venir. Un quiz musical, un repas convivial et un moment de travail plus tard : ça y est, ils et elles étaient

paré·es et motivé·es pour partager leur savoir expérientiel avec des professionnel·les du travail social et des académiques.

Certain·es professionnel·les avaient participé au groupe de personnes ressources, mais pour la plupart, les participant·es font connaissance ce matin même au cours de l'activité brise-glace, un blind-test dont la playlist est aussi variée que les générations en présence. L'ambiance est décontractée, on s'encourage, on fait voler le buzzer en peluche et le groupe de professionnel·les remporte le défi haut la main.

" Savoirs situés, savoirs croisés "

Après le tour de chauffe, place au travail. Pour ces quatre journées, l'équipe d'animation a recours à la méthodologie du croisement des savoirs, une « *dynamique permettant de créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience de vie des personnes qui connaissent la pauvreté puisse dialoguer avec*

les savoirs scientifiques et professionnels »². En prenant en compte et en croisant des savoirs situés, parce qu'élaborés depuis un point de vue particulier, elle a pour but de produire une connaissance et des méthodes d'actions plus complètes et plus inclusives. La démarche, développée par ATD Quart Monde, est fondée sur une méthodologie rigoureuse et expérimentée depuis plusieurs années. Elle a été formalisée dans l'ouvrage *Le croisement des savoirs et des pratiques - Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble* (Éditions de l'Atelier, Éditions Quart Monde, réédition 2008).

La particularité de la méthode réside dans l'alternance entre des moments en groupes de pair·es (jeunes / professionnel·les / chercheur·ses) et d'autres, partagés (groupes mixtes, plénières).

Les groupes de pair·es, conçus comme des espaces de confiance et



2 - <https://atd-quartmonde.be/>

(Éditions de l'Atelier, Éditions Quart Monde, réédition 2008)

de confidentialité, rassemblent des personnes qui ont certes une multitude d'identités et d'éléments les définissant, mais aussi ce « *quelque chose en commun* » à partir duquel ils vont s'exprimer. Partant des expériences individuelles, une parole collective peut ainsi émerger avant d'être partagée et discutée avec les autres groupes. En plénière, les groupes de pair·es pourront décider, s'ils en ressentent le besoin, de se reformer en « tortue », terme employé pour évoquer l'image de la carapace protectrice.

Les groupes mixtes sont quant à eux composés de participant·es issues des trois groupes de pair·es ; ils sont un lieu de partage, de croisement des idées et des informations, de co-analyse et de co-construction de pistes d'action. Tour à tour, les espaces vont s'ouvrir, se fermer, se rouvrir, et des moments en réunion plénière permettront de co-construire un savoir commun validé par toutes et tous.

Des postures spécifiques sont attendues pour le bon déroulement des travaux : l'engagement et la participation active, le respect de soi et des

autres, la confidentialité de ce qui est énoncé dans les groupes de pair·es, la liberté de parole et l'écoute active. Dès la première journée, ces attitudes bienveillantes sont présentes, et l'atmosphère s'emplit peu à peu d'une subtile alliance entre concentration, écoute et humour.

De l'analyse aux recommandations

Au menu de ces quatre journées ? Un programme dense et varié.

La notion d'institution et son corollaire, celle de violences institutionnelles, sont au cœur du travail des deux premières journées. Qu'est-ce que, au fond, une institution ? Comment définir les relations entre ces jeunes et les institutions ? Qu'est-ce que les fonctionnements institutionnels produisent dans les parcours des jeunes ? Les échanges donnent lieu aux premiers éléments de réponse, approfondis grâce à l'analyse d'un récit sonore, témoignage d'un jeune en prise avec la police et la justice pour des ques-

tions de consommation, mais dont le parcours est bien loin de se résumer à ce seul élément. Harcèlement, décrochage scolaire, placement en institution, relations familiales complexes, parcours d'insertion socioprofessionnelle chaotique, séjour en IPPJ : comme souvent, les problématiques s'enchevêtrent et se cumulent, ne laissant que peu de place à la parole et aux projets des jeunes. Et comme souvent, les relations avec les institutions qui gravitent autour de ces jeunes en difficulté sont teintées d'ambivalence. Entre aide et contrainte, entre soutien et contrôle, la frontière est souvent poreuse.

Durant la troisième journée, les points de rupture dans les parcours des jeunes font l'objet d'une exploration approfondie. Articulés selon plusieurs thématiques (scolarité, famille, addictions, santé mentale, logement, police et justice, etc.), les groupes de travail les énumèrent, les commentent, les expliquent et les situent dans le temps : en amont, pendant ou à la sortie d'une institution. Les participant·es s'attellent aussi à comprendre et décortiquer la notion de prévention, ses modèles

et leurs liens avec le contexte social global au sein duquel ils s'inscrivent (état social actif, citoyenneté, etc.). Les éléments clés de la prévention qu'ils et elles souhaiteraient voir se mettre en place pour les jeunes en difficulté sont esquissés.

La quatrième et dernière journée est dédiée à l'élaboration de pistes d'action. Brainstorming et discussions amènent les groupes de pair·es à énoncer et faire le choix des recommandations qu'ils souhaitent soumettre en plénière. Un vote final de l'assemblée permet de retenir cinq pistes d'action, qui seront creusées en groupes mixtes avant d'être présentées à toutes et tous au cours d'une exposition itinérante dans le bâtiment.

Une envie commune de changement

Ce qui ressort du processus ? Une image globale et nuancée des points de rupture dans les parcours des jeunes, ainsi qu'une série de recommandations, générales et spécifiques, en vue de les prévenir. Mais s'arrêter là serait négliger l'essentiel de ce qui s'est produit durant ces quatre journées, les échanges et les rencontres, ainsi que l'émergence d'émotions en tous genres : de l'enthousiasme, de l'espoir, de la colère aussi, et parfois du découragement ou des frustrations. Mais surtout, une envie commune de changement, de mise en mouvement pour plus d'égalité et pour le respect de droits qu'il s'agit de garder « *vivants* ».

« Je voudrais continuer ce genre de projet. C'est la première fois que j'ai la parole et que l'on m'écoute. » (jeune)

« Des éléments de réflexion sur des façons de travailler, des idées de faire autrement. Sur le fond, cela apporte beaucoup d'écouter les autres groupes. Et on arrive quand même à des choses communes. » (professionnel)

« Nous ne sommes tellement pas habitués à ça. Que c'est compliqué... Construire un truc commun et voir à quel point c'est difficile, ça me frustre. C'est plus difficile que ce que j'avais pensé. » (chercheuse)

« Je suis un peu secouée, car cela me rappelle pourquoi j'avais démissionné de mon travail d'éduc'. J'ai l'impression d'être tout le temps sous pression, de faire partie d'un système qui produit de la violence. » (professionnelle)

L'INSTITUTION, GÉNÉRATRICE DE VIOLENCES

Représentations croisées de la notion d'institution

L'institution, lieu d'accroche ou au contraire de décrochage dans les parcours des jeunes, est une notion polysémique. À la fois familière et vague, elle résonne de manière singulière aux oreilles de chacun. Pour tenter d'en esquisser les contours, des cartes imagées sont proposées à chaque groupe de pair·es, à partir desquelles jaillissent, chez les un·es et les autres, anecdotes, expériences vécues ou concepts. À partir de là, chaque groupe construit en collectif sa représentation de l'institution, avant de la partager pour s'essayer à forger une image commune à toutes et tous.

Le micro vs les barreaux

Dans l'imaginaire des jeunes, l'institution renvoie souvent à l'école, aux internats, aux structures d'hébergement du secteur de l'aide à la jeunesse dans lesquelles sont placés les jeunes en difficulté ou en danger, ou aux institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) qui accueillent des jeunes ayant commis un fait répréhensible (soit un fait qui serait qualifié d'infraction s'ils ou elles étaient adultes). Pour certaines, l'institution c'est *« tout sauf la maison, c'est tout sauf nos parents, tout ce qui est encadré par quelqu'un d'autre »*. Les institutions, bien plus que des bâtiments, sont composées de toute une série d'individus rassemblés *« selon une idée, des motivations »* et se caractérisent par *« un cadre au-dessus de nous »*. Ce cadre, régi par des règles, est souvent perçu comme peu flexible et associé à l'idée d'enfermement. La liberté, pour les jeunes, se trouve au-delà ou après l'institution.

« Une AMO (service d'action en milieu ouvert), c'est plus libre, du coup ce n'est pas une institution. »

« On voit cet homme à travers les barreaux et la colombe, signe de la paix, de la liberté. Elle nous attend pour après l'institution, quand on sera libéré. »

De manière moins prégnante, l'institution, c'est aussi parfois *« ce qui protège »* : *« La bibliothèque, c'était là que j'allais me réfugier. C'est là que j'ai commencé à lire. »*

Au fil des échanges, un enjeu se détache, celui de la communication, de l'expression. Car l'institution, c'est *« à la base, une pensée, une idée »* avec des règles énoncées et nommées, et qui pourtant peuvent manquer de visibilité ou varier dans le temps, à tel point qu'elles sont mal connues. Cette communication qui fait défaut se fait aussi souvent à sens unique, au détriment des jeunes :

« On peut parler, donner notre point de vue, mais il n'est pas entendu. »

« Nous avons chacun un micro différent, ce micro est relié à différentes choses. Mais qui écoute ? Et qui coupe le micro ? »

La tour de briques

Pour les professionnel·les, les institutions sont au pluriel. Formes qui structurent la vie des jeunes, elles en représentent les différents volets de la vie. Nombreuses, elles sont nécessaires, parce qu'elles donnent ou facilitent l'accès à des droits (ex. l'école, le CPAS). Mais l'image globale des institutions qui se dégage est surtout celle d'une tour de briques fragmentée et instable, constituée de différentes structures, chacune avec son cadre, ses limites et ses contraintes. Toutes ces institutions *« reposent les unes sur les autres, parfois communiquent entre elles, parfois pas assez, elles partent du principe que les autres fonctionnent bien »* :

« On part du principe qu'il y a de la communication, des contacts entre les institutions, ce qui n'est pas tou-

jours le cas. Une institution n'est pas forcément au courant qu'un autre volet de la vie (du jeune) ne va pas très bien. Comme elle pense que ça va, cela crée beaucoup de fragilité. »

Derrière cette scène de la tour de briques, il y a aussi tout ce qu'on ne voit pas, toutes ces personnes qui, très loin des institutions, n'ont pas accès aux droits, de même que *« toutes ces autres choses qui existent dans la société et vers lesquelles les institutions ne dirigent pas forcément »*.

Les rôles et positions des professionnel·les, dans ce paysage, sont multiples et sources de tiraillements entre l'aide à apporter et les contraintes induites par le cadre institutionnel auquel ils et elles appartiennent :

« On s'est d'abord dit qu'on était un peu une force invisible à côté du jeune, présent à ses côtés, dans ses démarches. Mais, parfois, on est aussi la brique qui tombe. On est à l'intérieur des institutions, on subit aussi leur violence et on la fait vivre aux jeunes. »

L'assiette brisée

La complexité de la notion d'institution a mené le groupe des chercheur·ses, non pas à tenter de la définir, mais à travailler autour des concepts de brisures et d'interstices. L'institution, structure qui d'un côté porte et protège, de l'autre contraint, est composée d'une multiplicité d'acteur·rices, d'individus, qui ont potentiellement un pouvoir d'agir :

« L'institution est l'assiette entière et tous les morceaux sont les différents acteurs qui la composent. Autour de l'institution, il peut y avoir d'autres acteurs invisibles. Les différents morceaux de l'assiette qui s'est brisée représentent le fait que chacun va avoir sa propre vision, sa propre représentation de qui il est au sein de l'institution et de ce que devrait être cette institution. »

L'image de la brisure rappelle aussi que les institutions, au sens large, peuvent être à l'origine de souffrances et de violences pour les jeunes, leurs proches et les

professionnel·les qui les entourent. Mais au sein de la brisure figurent aussi les idées, plus positives, de brèche et d'interstice. Les brisures sont donc une fenêtre d'opportunité, autrement dit cette « *possibilité de construire quelque chose de nouveau, de transformer ce qui ne va pas bien quand il est brisé* ». Si des initiatives vont aujourd'hui dans le bon sens, l'institution rêvée paraît, elle, encore inexistante. L'idée d'institution doit donc être pensée comme « *un chemin à construire tous ensemble* » avec, autour de la table, les jeunes, les professionnel·les et les institutions elles-mêmes. Ce potentiel de transformation implique de réfléchir aux conditions du bon fonctionnement de l'institution, à ce qui y favoriserait l'égalité et le pouvoir d'agir de chacun·e, ainsi qu'aux manières d'y susciter l'envie de changement :

« C'est intéressant de repenser l'institution en termes de transformation, et que les jeunes, les professionnels, l'institution, puissent se mettre au travail tous ensemble pour élaborer ce qu'on fait de ces morceaux brisés pour réinventer l'institution. On est dans une

*assiette, mais pour construire un
bol, de quoi a-t-on besoin ? »*



L'institution : vers une représentation commune

De la mise en commun qui s'en est suivie, ont émergé des éléments de convergence et de divergence entre les trois groupes sur la notion d'institution.

Une institution, ce sont plusieurs individus rassemblés autour d'une idée, de motivations et de valeurs. Elle ouvre l'accès aux droits, mais ce processus s'opère de manière sélective et inégalitaire. Donnant accès ou privant de droits, l'institution et le rapport que les jeunes entretiennent avec elle sont vécus comme une réalité qui oppresse et qui enferme. Un sentiment d'enfermement qui repose entre autres sur la manière dont le cadre et les règles sont imposés et appli-

qués. Si ceux-ci sont nécessaires (parfois, « *un cadre strict comme l'IPPJ peut aider* »), ils sont aussi souvent ressentis comme « *autoritaires* » et « *arbitraires* ». Les contraintes qui découlent de ce cadre commun empêchent aussi de développer une approche « au cas par cas » et donc de répondre aux besoins individuels des jeunes.

« Ce qui nous a animé dans la discussion, c'est le fait que l'accès aux droits est ouvert par les institutions, mais qu'il n'est pas le même pour tous. Avec cette idée, on a réfléchi : qu'est ce que c'est les droits, pour qui, comment, avec quel accès, par quelles institutions. Par exemple, l'école donne accès au droit à l'éducation. Il y a un côté positif. Mais l'école produit aussi énormément de relégation, de discriminations, d'exclusion. » (chercheuse)

Les institutions communiquent entre elles, de façon insuffisante selon les professionnel·les, de manière excessive pour les jeunes, qui évoquent le besoin de réduire le nombre d'intervenant·es auxquel·les ils et elles ont affaire. Là où toutes et tous se rejoignent, c'est sur l'absence d'une « bonne » communication, celle-ci se faisant principalement sur et autour des jeunes, et non avec elles et eux :

« Réduire les intervenants serait donc bénéfique à tous : le jeune serait plus en confiance et cela ferait moins de travail pour les institutions. Moi, mon expérience c'est que quand j'ai eu des intervenants qui m'ont demandé de raconter ma vie, je me suis dit : pourquoi je dois raconter ma vie ? Pourquoi vous ne me racontez pas la vôtre ? » (jeune)

Les institutions doivent être remaniées, voire transformées. On discerne dans l'atmosphère quelque chose de l'ordre d'une mise en mouvement et d'une résolution au changement. Une détermination qui s'assortit de la volonté de créer du commun, de recréer du pouvoir d'agir. Et pour y parvenir, les jeunes comme les professionnel·les doivent pouvoir être entendu·es, écouté·es, en évitant l'écueil d'une instrumentalisation de la participation :

« Ce qui nous a fort marqués, c'est l'optimisme et la vision positive des autres groupes, au contraire de la nôtre. Cela nous renvoie à un sentiment d'impuissance, de désenchantement par rapport à nos pratiques, à notre travail. On trouvait intéressant que la notion de pouvoir d'agir ait été amenée par les autres groupes, il faut qu'on s'en saisisse. Il faut réfléchir à la manière dont on pourrait agir,

dont on pourrait réenchanter le social de manière globale. »
(professionnel)

« Nous sommes des humains, il ne faut pas régresser. Il faudrait réfléchir à des institutions meilleures, qui nous écoutent. » (jeune)

Le « grand » changement imaginé par le groupe de chercheur·ses (comment de l'assiette brisée façonner un bol ?) a suscité de l'émoi. Mais plus qu'un grand chambardement, le changement pourrait peut-être passer par des petites choses, dans le quotidien, et à partir de l'existant :

« Il ne faut pas tout changer, supprimer, ajouter. On a des institutions qui sont très bien. Mais il faut se mettre autour d'une table pour faire évoluer, transformer. Dans une forme d'égalité entre jeunes et intervenants, et avec une réelle écoute. » (jeune)

« Le changement pourrait se faire à travers des petites actions, par des interventions dans les interstices et toute une série de brèches qui nous sont laissées, ces zones qui ne sont pas clairement définies dans notre pratique et dans lesquelles on peut s'immerger avec une certaine liberté pour créer. » (professionnel)

Les violences institutionnelles : analyses du récit de B.

Les tentatives de définition de l'institution, que celles-ci aient des missions d'aide ou plus sécuritaires, suggèrent déjà les violences qui en émanent, par leurs actions ou absences d'action. Pour appréhender comment ces violences prennent forme, se manifestent et sont vécues, l'écoute d'un témoignage audio est mobilisée. Il s'agit du récit de B., dont voici une retranscription quelque peu abrégée.

« J'ai toujours manqué de soutien depuis que je suis petit. Dans tous les domaines, tout ce qui est scolarité, quand j'ai besoin d'aide, quand je suis pas bien... Quand j'ai été harcelé à l'école, je le disais, mais ils s'en foutaient quoi. Ils ne m'aidaient pas, ils me laissaient dans ma "merde", si je peux me permettre. Donc, voilà, c'était assez compliqué de tenir le coup.

J'ai 16 ans, je suis au SAS* depuis 2 semaines. Je viens d'être renvoyé de mon école pour cause de... Déjà, je me suis fait agresser devant l'école pour des problèmes et j'étais dans une école où j'avais un patron. Je n'y allais pas tout le temps, j'étais absent souvent, donc j'ai été renvoyé de chez lui. Pourtant, le patron disait que j'étais motivé, que j'avais un avenir là-dedans, c'est bête que j'ai tout foiré... J'ai été déçu, mais bon, je sais que c'est toujours ce que je veux faire. J'ai toujours aimé la pâtisserie-boulangerie et j'aimerai ça tout le temps. Du coup, je me suis dit que c'est une bonne

*Service d'Accrochage Scolaire

idée d'aller au SAS pour prendre un temps pour moi, savoir ce que je veux vraiment faire, me poser, trouver une bonne école qui me conviendrait, un système de vie qui serait plus adapté pour moi.

C'était compliqué l'école parce que c'est pas un enseignement qui me convient (...). Un week-end sur deux, je vais voir ma famille, ma vraie famille. Et comme je travaillais le week-end où j'allais chez ma mère, et bah du coup je ne pouvais jamais la voir. Et c'est à cause de ça que j'ai arrêté, parce que c'est pas un truc qui me convient et que ma famille, c'est tout pour moi. Je pourrais tout arrêter pour eux. C'est une chose qui me tient plus qu'à cœur, c'est un bonheur.

Je suis en famille d'accueil depuis 10 ans. Ce suivi vient d'être arrêté par le tribunal, il y a 2 semaines. Ça nous a fait mal à tous parce que c'était une décision comme ça, même pour moi, c'était assez compliqué. Mais cette décision fait que je vais pouvoir aller plus chez ma mère. Quand on était à

l'audience publique, la juge a dit que mon suivi chez marraine allait se terminer et qu'elle n'allait plus être ma marraine d'accueil et que ma mère allait reprendre le rôle de tutrice légale. Moi, j'étais pas très content, parce que je voulais que ça soit fait en plus de temps, que ça prenne du temps, qu'on réfléchisse bien (...). Là, je viens de me détacher d'une personne qui comptait beaucoup pour moi. C'est comme une deuxième maman et maintenant, elle fera plus partie de ma vie, donc ça fait assez mal. C'est comme un abandon.

Je suis dans des centres depuis que j'ai 5 ans, je vis là-dedans. Personne ne me soutenait, ils me rabaissaient, en disant "t'es une merde, tu vas finir clochard", que j'ai "pas d'avenir". Pourtant, ces éducateurs, des fois, ils disent des choses pour aider, mais la plupart du temps, ils essaient de rabaisser les autres.

J'ai fait un tour en IPPJ pour stupéfiants, armes et port d'armes,

enfin munitions et fugues à ré-pétition, tout ça à cause de mon ancienne école, de mes amis, des mauvaises fréquentations. On avait un rendez-vous au tribunal, encore une fois. On est rentré dedans et on a parlé de tout ce qui allait, ce qui n'allait pas. À la fin, la juge m'a dit : "Il y a deux policiers devant la porte, tu vas partir deux semaines à l'IPPJ". À ce moment-là, je suis tombé en larmes, total. J'étais pas bien. J'ai dû me lever, ils m'ont menotté, on est descendu en cellule. J'ai dû attendre là pendant trois, quatre heures et on est reparti avec d'autres gens avec qui j'ai fait connaissance. On est parti en camionnette, à Wauthier-Braine. C'était un coup de pute quoi ! Clairement ! (...).

Toutes ces choses-là, les stupéfiants, les armes et les munitions, je les avais ramenés au centre. Le centre a senti la beuh, vu que ça sent fort. Ils ont fouillé ma chambre, c'est là qu'ils ont tout trouvé. Ils ont appelé la police pour leur donner et deux mois après, j'ai eu une audience et voi-

là. La juge l'a su, elle l'a lu dans le rapport. Et voilà, je suis parti en IPPJ.

L'IPPJ, c'était incroyable. Au début, j'étais en pleurs quand j'y ai été, mais après, j'ai vu qu'il y avait de bons éduc's, les jeunes étaient assez sympas. On mangeait très bien comparé à mon centre. Il y avait beaucoup d'activités sportives et tout ça. Et c'est des choses que j'aime beaucoup faire, du sport. Ça m'a aidé à arrêter toutes ces conneries, à réfléchir à pourquoi j'ai fait ça, et voilà, que je dois arrêter, tout simplement.

Ce qu'il me faut pour remonter la pente, c'est des bonnes nouvelles, que je puisse voir ma famille, que je trouve une école qui me convienne. Que j'ai un rêve, quoi ! Je fais tout pour y arriver, pour le faire, et je sais que je vais y arriver. Faut juste du temps... »

Un manque d'humanité et d'égalité

À la suite de l'écoute du récit de B., tristesse, mélancolie, mais aussi courage ou soulagement traversent le groupe des jeunes. « *Ce qu'on a compris du témoignage de B., c'est qu'il était vraiment lâché par les institutions* », résume l'un d'entre eux.

Victime d'un manque de soutien de l'institution scolaire, de comportements « vicieux » de la part des éducateur·rices du centre où il est placé, d'arbitraire de la part de la police et d'un manque d'écoute de la part de la justice, B. ne trouve de l'aide que dans le service d'accrochage scolaire où il atterrit après avoir été renvoyé de son école. Son passage en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) dénote, dans le parcours de B., puisqu'il « *y mange bien, peut faire du sport, n'y développe pas son addiction* ». Le groupe relève aussi l'absence de la marraine et de la mère biologique de B. au moment de son arrestation par la police.

« *Il y a beaucoup d'institutions qui devraient agir autrement* », conclut le groupe, qui explique la situation par une difficulté propre à la relation entre la plupart des institutions et les jeunes : le manque d'humanité, de respect, de confiance, de transparence et de soutien qui se manifeste en de nombreux endroits du parcours de B. est à l'origine de ruptures en chaîne dans sa vie.

« *On a trouvé qu'embarquer un jeune de 16 ans avec des menottes, l'avoir pris au dépourvu comme ça en mode guet-apens, ce n'est pas correct.* »

« *Ça reste quand même un jeune. Certes, il a une mauvaise influence, certes il a commis quelque chose de mal. Mais cela reste froid, sans expression. La décision est peut-être déjà prise à l'avance, est-ce que son témoignage va changer quelque chose ?* »

« *On est des humains, on devrait tous être traités de la même façon.* »

De la convivialité, de l'écoute, de la pédagogie, de la confiance, du soutien, appeler une personne par son prénom, se tutoyer, faire du cas par

cas, bref, un traitement moins uniformisé, moins hiérarchique et plus égalitaire : ces ingrédients donneraient lieu à une réhumanisation de l'accompagnement des jeunes ; s'ils avaient été présents, ils auraient permis à B. de développer ses compétences et de se diriger vers un projet à lui.

« Il aurait pu changer d'école, choisir un autre chemin. Mais il n'a pas eu de soutien, les profs n'ont pas voulu l'écouter. »

« Il faudrait toujours avoir un œil bien ouvert, toujours plus ouvert à toute discussion, sans la barrière de "c'est mon supérieur, mon patron, mon prof, ma directrice". Et pas seulement l'écoute de ses amis, ils ont des problèmes aussi...»

Une domination de l'État sur les personnes

De nombreux acteur·rices gravitent autour de B. sans être des ressources qu'il peut réellement mobiliser. Sur base d'un découpage du récit de B. autour de trois sphères de sa vie (décrochage scolaire, aide à la jeunesse, justice), les professionnel·les de terrain mettent en avant les faiblesses des institutions et des relations entre elles pour expliciter le manque de soin dont B. fait l'objet, et l'isolement dans lequel il se trouve progressivement plongé. Un isolement qui « crée ou renforce un mal-être déjà présent ».

Dans un premier temps, le groupe relève le manque de temps et de ressources des intervenant·es :

« Il y a cette question des moyens institutionnels. On a beau pouvoir être à l'écoute du jeune, vouloir travailler avec lui, parfois on n'a pas les moyens. Beaucoup d'équipes sont en souffrance et ont du mal à travailler dans leurs institutions. »

Mais c'est aussi le déficit de communication au sein des structures, entre les structures et envers le jeune (« *Il n'est pas du tout acteur dans ce réseau* ») qui est épinglé. De cette insuffisance, ou même parfois de l'absence d'échanges entre les acteur·rices qui gravitent autour de B., découle un manque de globalité et de coordination dans l'accompagnement. Avec pour conséquence, l'émergence, chez B., de conflits de loyauté.

La philosophie de travail et l'éthique sont également interrogées. Surviennent alors les notions de droit, de pouvoir et de domination, au cœur des relations institutionnelles. Une application « *bête et méchante du cadre* », dans plusieurs structures, aboutit à des changements d'établissements, des exclusions, créant chez B. un sentiment de trahison et d'injustice puisque « *chaque fois que le jeune a eu un contact avec ces institutions, ça s'est mal passé* ». Dans son récit, tous les choix de B. sont perçus comme rationnels, comme « *une recherche de solutions avec ses outils à lui* », mais qui se retournent sans cesse contre lui.

« *On imagine que certains acteurs ont plus de pouvoir que d'autres dans le réseau et cela nous questionne beaucoup.* » Non seulement l'avis de B. n'est pas pris en considération, mais certaines personnes et fonctions semblent prédominer sur les autres. (« *Pourquoi se baser plus sur l'avis d'un psychologue plutôt que sur celui de son patron qui le soutient ?* »). Ces inégalités de pouvoir ont des conséquences (par exemple des droits bafoués comme lors de la fouille de sa chambre ou de son menottage) ; elles sont aussi le reflet de la confrontation entre deux logiques - celle de la protection de l'enfant versus celle de la protection de la société - voire d'un basculement de l'une à l'autre. Et ce basculement vers une logique sécuritaire où prédomine le modèle de la sanction est, pour les professionnel·les, la manifestation de la domination de l'État sur les personnes.

« *Quand on voit les documents envoyés, les jugements, les ordonnances, le vocabulaire des documents qui n'est pas compréhensible et accessible, on est dans une logique de rapport de domination de la loi par rapport aux personnes.* »

« Le jeune n'est pas écouté dans ses besoins. C'est toujours de l'aide imposée, jamais de l'accompagnement de son projet. Et c'est comme ça depuis l'enfance. »

Le jeune objet plutôt que sujet de son parcours

La problématique qui a rassemblé le groupe des chercheur·ses est celle du processus judiciaire dans lequel B. est impliqué, et les ruptures qui lui sont propres. Un processus dans lequel B. *« semble être flouté, écrasé »*. Un peu comme si B., qui n'a que très peu de possibilités d'expression ou d'action, était *« non plus sujet, mais plutôt objet du processus »*.

Dans le centre où il est placé, B. a une toute petite possibilité d'action, décode le groupe, celle d'aller acheter sa beuh. Ce qui le mène à quelque chose de surdimensionné : une fouille de sa chambre, un rapportage des faits par le centre à la police et à la justice puis, deux mois plus tard, un rendez-vous chez le juge vécu comme extrêmement violent, suivi

d'un menottage. De là, direction la cellule, puis l'IPPJ, structure pour laquelle B. développe un sentiment ambivalent.

Les chercheur·ses s'interrogent sur les failles d'un processus censé appuyer le jeune et l'accompagner. Tou·tes ces acteur·rices *« n'ont pas l'air très là, très mobilisé·es »*. À chaque étape, on sent des absences, celles d'une dynamique de soutien, du respect du droit des jeunes, d'une prise en compte de la parole et de la capacité d'action de B. Finalement, *« dans le déploiement des règles qu'on lui impose, il ne trouve pas sa place dans le processus et sort du système »*. Cette sortie entraîne *« quelque chose d'extrêmement violent »* : B. n'a pas (ou plus) de rêve, il ne sait pas où il voudrait aller :

« On a l'impression que tout le dispositif écrase toutes les possibilités de rêve et d'ouverture. »

Violences institutionnelles : des lectures qui convergent

Partant des trois analyses du récit de B., les trois groupes réunis discutent et relèvent les points de convergence.

Ils pointent les violences de l'institution judiciaire, mais aussi celles produites par les institutions de l'aide à la jeunesse. Même si on ne peut pas mettre toutes les institutions dans le même panier, très peu de choses dans les prises en charge « *font protection* » ou sont de l'ordre du soin. Souvent, la dimension sécuritaire prédomine. Dans les lieux d'hébergement en particulier, les jeunes n'expérimentent ni la sensation d'ancrage ni la convivialité qui devraient être associées à un lieu de vie, à « *une maison* ».

À tous les niveaux, des éléments font obstacle à un traitement humain des jeunes et des familles. En découlent des répercussions de plusieurs ordres : le rêve de B., même s'il est toujours là quelque part et lui permet parfois « *d'avancer et d'arrêter ses conneries* », est empêché. Et, puisqu'il ne peut se nourrir de ses relations avec les autres pour aller bien, il consomme de la beuh, qui « *l'apaise au niveau de ses problèmes de vie* » voire comble le manque d'humanité dont il fait l'objet.

Parmi les origines des violences institutionnelles, il y a tout d'abord les défauts dans la relation entre jeunes et institutions : le lien de confiance est souvent impossible à tisser, le manque de respect et l'inégalité ou en tout cas l'asymétrie dans la relation, qui provoquent ou entretiennent des ruptures.

« Ce qui nous a interpellés : votre revendication de traitement égal et d'abolition de la hiérarchie, avec la question de comment on s'adresse les uns aux autres. Cette recherche d'une symétrie et de respect à l'intérieur de tout ça. » (chercheur)

Les jeunes sont aussi les oubliés du réseau de communication qui s'établit entre les acteur·rices qui gravitent autour d'eux, d'elles. Centre d'hébergement, école, juge, avocat, police, psys... toutes et tous communiquent dans de vastes mouvements de va-et-vient mais négligent dans l'équation les premier·es concerné·es. Les jeunes sont dès lors traité·es comme des objets de leur parcours plutôt que comme des sujets.

Le système se caractérise par des rapports de domination envers les jeunes, au sein des institutions et entre les institutions. Le droit n'y

est pas employé comme « un outil partagé pour dessiner le cadre d'intervention » ; au contraire, des décisions arbitraires résultent de règles peu claires ou d'un rapport inefficace entre le cadre et un juste traitement. Aux inégalités sociales, économiques et culturelles que les jeunes subissent souvent depuis l'enfance s'ajoutent donc des inégalités de traitement :

« À 16, 17 ans on reste un jeune. On n'a pas tous le même droit de faire des bêtises en fonction de là où on est né. » (professionnel)

« Moi je voyais ça (le récit) en imagé, je ne le voyais pas dans un parloir, mais plutôt en mode médiéval : comme si deux gardes l'attendaient pour l'amener au cachot. Alors que c'est un petit. On est en 2024, il veut juste être libre et s'amuser. » (jeune)

« La question symbolique de position du juge en haut, c'est intimidant, ça ne permet pas de parler. » (jeune)

Les institutions qui ont pour missions de soutenir et accompagner les jeunes fragilisés ont, en quelque sorte, perdu de vue leurs objectifs initiaux. À tel point qu'elles provoquent des basculements et des ruptures de plus chez les jeunes, qui n'ont pas l'opportunité de trouver une place dans leurs relations avec les adultes et avec leur environnement.

« Qu'on arrive à une réalité de système de domination où on n'inclut pas, on contrôle et on n'a pas de droit à l'erreur... Il y a beaucoup de chemin à faire, on s'est complètement perdus de l'objectif de base. » (professionnel)

LES PARCOURS DES JEUNES : SPHÈRES ET POINTS DE RUPTURES

Les parcours des jeunes sont complexes avec, souvent, un cumul de problématiques au sein desquelles apparaissent des éléments d'ordre individuel mais aussi une part non négligeable liée au contexte social. Dans tous les constats, on retrouve des questions de précarité, de pauvreté, de discriminations et de limites dans l'exercice de la citoyenneté. En de nombreux endroits, des dysfonctionnements du système d'aide, souvent trop tardif, peu adapté et/ou stigmatisant, provoquent des violences à l'origine de zones de rupture qui se superposent à celles issues du contexte de vie.

Les différentes étapes du projet mené depuis 2022 (laboratoire d'identification des causes de rupture avec les jeunes, groupe de personnes ressources), avaient permis d'identifier différents points de rupture dans les parcours des jeunes, puis de les rassembler par thématiques ou sphères de vie. Lors de ce troisième jour de la manufacture des préventions, Lucie, chargée du projet « Prévention des ruptures dans les parcours des jeunes », passe en revue ces constats afin de déterminer, de manière plus fine, les nœuds menant à ces ruptures, qu'ils se situent en amont de la prise en charge, au moment où la rupture

s'est produite et où le jeune est en relation avec une institution, ou en aval, à savoir à la sortie de l'institution ou de la difficulté.

La famille, le placement

« *T'es déjà la deuxième maman de la maison. Tu grandis trop vite et tu n'as plus le temps de penser à ce que les jeunes de ton âge pensent : penser à soi.* » (jeune)

« *Dans la vie de famille de certains jeunes, la crainte du placement est constante.* » (professionnelle)

Dans la question des ruptures, cette première base de sécurité affective qu'est la famille joue un rôle prédominant. Parfois, des schémas familiaux se reproduisent de génération en génération, provoquant des ruptures en série. La précarité des familles dont sont issues les jeunes, des problématiques de santé mentale ou d'addictions dans le chef des parents, l'absence d'un / des parents et le délitement des liens familiaux, couplés au manque

d'accompagnement parental, sont autant de facteurs à l'origine de situations de conflits, de rejets, d'abus, de violences.

À ce répertoire s'ajoutent des placements qui, s'ils doivent en principe constituer le dernier recours et être les plus courts possibles, sont en fait souvent mis en place alors que d'autres solutions pourraient être envisagées. Le lien entre le jeune et sa famille pendant le placement, le retour en famille ou la sortie d'institutions à l'âge de la majorité : ces moments gagneraient à être davantage entourés et accompagnés. Car que ce soit en matière d'indépendance financière, d'accès au logement ou plus largement de la sur-responsabilisation induite par ces situations, les jeunes sont contraint·es de s'autonomiser et devenir adultes de manière précoce.

La consommation, l'addiction, le deal

« C'est un sparadrap quand tu ne vas pas bien. »

Les entretiens et discussions menés avec les jeunes ont montré à quel point il était essentiel d'interroger la place et la fonction du produit dans leur vie. Automédication, solution face à des problèmes de sommeil, consommations « refuge », usage récréatif, « défonce » : au-delà des produits en tant que tels, au-delà aussi de la question de l'illégalité d'un certain nombre de substances, c'est bien la pluralité des usages, le sens que ceux-ci peuvent prendre, et le contexte social dans lequel se déroule la consommation (dynamiques de groupe, banalisation ou au contraire stigmatisation) qu'il s'agit de prendre en considération.

Aujourd'hui, la consommation comme le deal (souvent un petit job pour gagner de l'argent) mènent rapidement à des sanctions et à des exclusions d'institutions. Les questions de consommation s'immiscent alors progressivement dans toutes

les autres sphères de la vie quotidienne des jeunes.

Quant à la sortie de la consommation, elle est souvent marquée par un manque de perspectives et par des situations de surmédication.

Un travail sur les représentations sociales qu'ont les professionnel·les, instances de justice et jeunes sur les produits, usages et traitements doit donc être mené en vue d'aborder, de manière plus sereine, ces questions dans une logique d'accompagnement et non de répréhension voire de répression.

La santé mentale

« Avoir la vie difficile, ça a déjà beaucoup d'influence sur ta santé mentale. Si tes parents ont déjà eu une vie difficile, tu vas reproduire ça. C'est pas toujours lié à des maladies mentales, c'est juste que la vie est dure et que c'est pesant. »

Précarité des familles, discriminations qui mènent à des baisses d'es-

time et de confiance en soi, impact des réseaux sociaux et des médias sur l'image de soi : la tendance est encore trop souvent à l'individualisation et à la psychiatrisation des problématiques sociales. Les questions de santé mentale ont des causes et des effets liés à tous les pans de la vie (famille, école, travail, relations, etc.). Les échanges avec les jeunes et les professionnel·les ont montré à quel point le collectif, le vivre ensemble et le faire ensemble pouvaient contribuer à une meilleure santé mentale, mettant en avant la nécessité de relancer davantage de dynamiques communautaires dans le travail social.

La question des inégalités sociales dans l'accès à une prise en charge psychologique fait également apparaître la nécessité d'en démocratiser l'accès, de la déstigmatiser et d'éviter les ballottements entre les services.³



3 - Voir notamment le projet « Tal'seum ? Quand les jeunes parlent de santé mentale », à travers lequel de jeunes bruxellois·es ont décidé de partager leurs préoccupations, leurs messages, leurs propositions : jeunesetsantementale.be/le-projet/demarche/

La scolarité et l'insertion socioprofessionnelle

« *Je ne me sens pas bien à l'école, d'autres activités m'intéressent plus. Je ne me sens plus chez moi. L'école n'est pas un lieu sain, pas le bon lieu où se développer.* » (jeune)

Absentéisme, abandon, certificats médicaux qui s'éternisent, redoublements à répétition : présente dans toutes les bouches, la problématique du décrochage scolaire est souvent le résultat d'un long processus plutôt qu'un événement. Le temps passé à l'école est conséquent. Mais pour certain·es, il est difficile d'y trouver du sens et des relations épanouissantes. Les difficultés de la vie familiale entravent aussi la disponibilité des jeunes dans le processus d'apprentissage, se répercutant sur leur scolarité.

Les relations avec les pair·es et avec les professionnel·les de l'éducation (professeur·es, éducateur·rices) sont souvent vécues comme problématiques. Le harcèlement est fréquent, le sentiment d'injustice voire d'être dénigré·e par certain·es

professeur·es, aussi. De leur côté, les apprentissages ne répondent pas à leurs attentes ou à leurs projets, menant à des pertes d'intérêt. A contrario, ces relations peuvent être le point d'accroche, tout comme l'institution scolaire peut aussi représenter le dernier point d'ancrage social et institutionnel d'un·e jeune en grande difficulté.

Dès qu'un·e élève est considéré·e comme « difficile », les choses se compliquent. De nombreuses orientations scolaires sont subies et liées à des situations d'échec (relégation scolaire), entraînant chez le ou la jeune un sentiment de culpabilité pour ne pas avoir suivi les voies valorisées par l'école et les parents. Avec les phénomènes de ségrégation et de discriminations qu'il induit, l'enseignement ne se borne pas à reproduire les inégalités, il les accentue. Ce n'est souvent qu'à partir du moment où le décrochage est acté (désinscription) que des mesures sont prises pour chercher des solutions.

Mêmes constats pour ce qui touche à l'insertion socioprofessionnelle, à savoir des orientations subies vers

les métiers en pénurie et selon une distribution genrée des métiers. Une pression à l'insertion professionnelle est également mise dans les parcours des jeunes, dans une logique d'activation, alors qu'ils et elles ne sont parfois pas prêt·es, disposé·es ou disponibles pour s'insérer de manière classique dans le monde du travail.

L'errance, le sans-abrisme

« Il n'y a plus d'endroit de vie fixe et clair. Plus d'endroit où aller sans demander. Plus de lieu de sécurité, où dormir, où se laver, où avoir de l'intimité. Il n'y a plus que des solutions court-termistes : tu peux rester X jours et puis tu ne sais plus. À force, on se lasse, on ne combat plus. »

Les causes de ruptures menant à des situations de sans-abrisme sont nombreuses. Parmi elles, on retrouve les violences familiales, les ruptures amoureuses, l'insalubrité et les expulsions du logement ou encore les problèmes financiers. À la croisée des secteurs (aide à la

jeunesse, handicap, santé mentale), des jeunes dit·es « incasables »⁴ ne sont pas éligibles aux aides dont ils et elles auraient besoin. Les sorties d'institutions sans alternative à la suite de fugues ou d'exclusions, et le passage à la majorité constituent deux moments charnière qui peuvent faire basculer certain·es dans l'errance ou l'itinérance.

Plus qu'un toit, le logement est pourtant un point d'ancrage. Une fois en situation de « sans-abrisme », les jeunes doivent s'appuyer sur leur aptitude à la débrouille, sur des solidarités d'opportunité souvent précaires. Exemples ? Le *couchsurfing*, le fait pour les filles de se mettre en couple pour être logées et protégées du monde de la rue ou encore des pratiques prostitutionnelles. Fragilisé·es, ces jeunes sont alors susceptibles d'être confronté·es à des problèmes d'addiction, de santé mentale ou de justice.



4 - Les incasables, le documentaire, une production du Forum - Bruxelles contre les inégalités / Réalisation Ad'Hoc Machine, mars 2021 : www.le-forum.org/news/114/7/Les-incasables-le-documentaire-

La police, la justice

« Quand la police ne me voit que comme un fouteur de merde, il y a un manque de sensibilité. »

Si les faits délictueux sont parfois une manière de « *montrer que tu existes* » ou liés à « *de mauvaises fréquentations* », l'étiquette de délinquant·e est vite posée : « *Une fois que tu rentres dans le monde de la justice tu es vite catalogué.* » Les relations entre jeunes, police et justice ont pourtant des conséquences importantes sur leur vie. Elles sont souvent vécues comme arbitraires, peu concertées, violentes voire brutales. Les discriminations et le racisme, les contrôles au faciès sont courants.

Pour les jeunes, les termes de justice et de police sont tantôt confus, fourre-tout ou assimilés, tantôt très maîtrisés et précis. Cependant, rares sont les regards qui les analysent en termes de droits.

Souvent bafoués, les droits des jeunes sont peu accessibles et mal connus des jeunes eux/elles-mêmes, mais

parfois aussi des professionnel·les. La formulation des droits et des sanctions est excluante.

Et comme dans d'autres domaines, le passage à l'âge adulte est synonyme de changements abrupts, tant en termes d'accompagnement que de droits et de sanctions.

Éléments transversaux

À ces thématiques s'ajoutent des éléments transversaux. La question des discriminations tout d'abord. Le racisme ou les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont présents dans la vie des jeunes. Les jeunes LGBTQIA+ notamment, font face à des vécus violents, perçus comme une difficulté supplémentaire à celles qui ont déjà pu émerger dans la cellule familiale : « *Les discriminations de genre ou de race vont freiner la prise en charge.* »

Second élément, la question des exclusions et des transitions. Dans le champ scolaire (changements

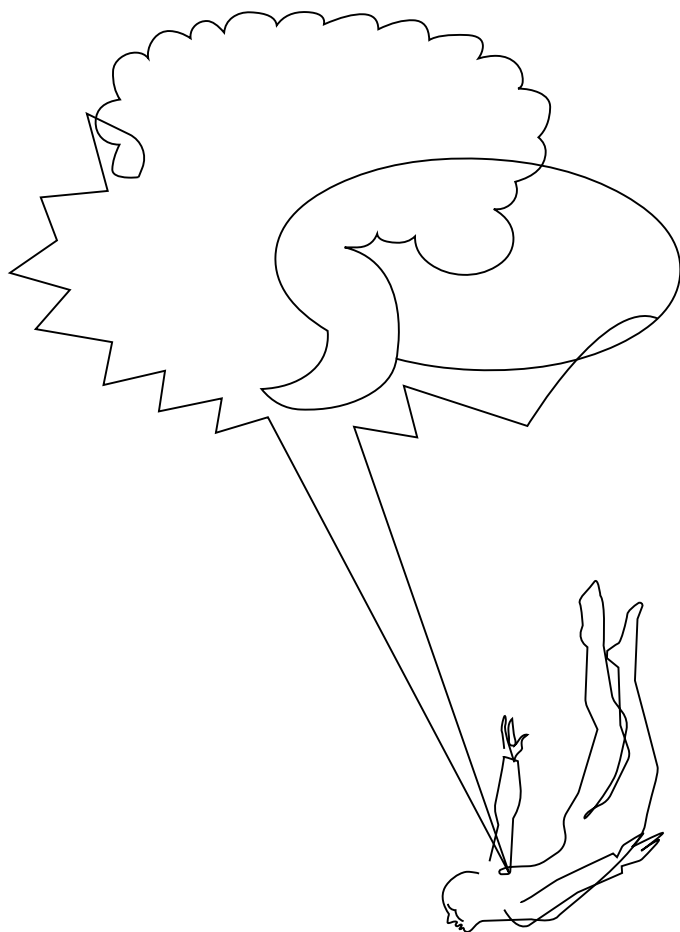
de section, d'école, d'orientation...) ou de l'aide à la jeunesse, elles entraînent des moments de rupture. Le passage à la majorité est un moment de fragilité, les jeunes voyant venir à leur terme les aides qui leur sont spécifiques, et s'étioler les relations qu'ils et elles pouvaient avoir avec certain·es professionnel·les de confiance. C'est le cas dans l'aide à la jeunesse comme dans le champ judiciaire, où les âges liés à ces transitions sont variables mais souvent synonymes de cassure. L'autonomie devrait donc davantage être définie et construite avec les jeunes :

« *Les transitions sont trop abruptes. Comment imaginer quelque chose de plus lent, de plus progressif ?* »

« *18 ans, c'est trop tôt. Cette transition doit être accompagnée.* »

« *Beaucoup veulent arrêter (le mandat) à 18 ans pour ne plus voir le juge. On ne devrait pas laisser le choix et devoir attendre jusqu'à 20 ans. La majorité, c'est pas la liberté, c'est l'entrée dans le monde des adultes : des factures à payer, le CPAS à toucher, etc.* »

La place des jeunes et de leur parole, qu'elle soit individuelle ou collective, est un autre point mis en avant par les participant·es : le manque de disponibilité, d'écoute et de confiance sont au cœur des vécus au sein des institutions.



PRÉVENIR LES RUPTURES

La notion de prévention fait l'objet d'un moment plus académique afin de nourrir les participant·es sur celle-ci, ses modèles, de même que la manière dont elle a été définie au sein des politiques d'aide à la jeunesse⁵.

Aux origines de la prévention

La prévention peut se définir comme *« un ensemble de mesures destinées à éviter un événement qu'on peut prévoir et dont on pense qu'il entraînerait un dommage pour l'individu ou la collectivité »*. Originaire du latin (*praeventio*: l'action d'arriver le premier mais aussi l'action d'avertir), le concept a vu le jour dans le domaine de la santé, où des pratiques de prévention des maladies existent depuis des siècles. Les mesures de distanciation sociale, les confinements ou mises en quarantaine, par exemple, étaient déjà adoptées au Moyen-Âge afin de préserver les populations des grandes épidémies (peste, lèpre).

5 - Les pages suivantes sont tirées des présentations en plénière de Lucie Augsburg, Fanny Laurent et Marinette Mormont. Lucie Augsburg, Fanny Laurent (en charge du projet) et Marinette Mormont (journaliste et responsable de la rédaction du présent cahier)

En 1948, l'OMS détermine que « la *prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps* ». Elle définit trois niveaux de prévention allant des mesures à mettre en œuvre pour éviter la maladie (prévention primaire), pour prévenir à un stade précoce le développement d'un problème de santé en réduisant sa durée ou sa progression (prévention secondaire) et pour diminuer les récurrences, complications, invalidités ou rechutes consécutives à

la maladie (prévention tertiaire). Un quatrième niveau de prévention s'est ajouté au tableau: la prévention quaternaire, qui vise à prévenir le risque d'une surmédicalisation (ou, dans le contexte des soins de santé mentale, d'une surpsycho-logisation).

Prévention des accidents, de la délinquance, routière, dans les politiques de la ville ou encore des risques environnementaux... Le concept s'est ensuite répandu dans bien d'autres domaines. La prévention, on peut la



mettre à toutes les sauces. Derrière chacun des modèles élaborés se dissimulent des philosophies et des objectifs très différents.

De manière schématique, la prévention peut se faire à partir de deux portes d'entrée : la première part de l'individu, perçu comme un être rationnel capable de faire des choix et de savoir « ce qui est bon » pour lui. Il est donc responsable de sa vie, de son parcours. La seconde, plus globale, considère que la société et l'environnement priment sur l'individu, et sont donc aussi responsables des parcours individuels des personnes. La prévention peut se construire de manière verticale ou au contraire à partir d'actions communautaires. Face à un problème de santé publique, on peut par exemple lancer de grandes mesures ou campagnes axées sur le biomédical (vaccination, dépistages, confinements). Ces actions, qui visent la population dans son ensemble sans tenir compte des différents contextes de vie, ont souvent pour conséquence un accroissement des inégalités. Autre manière de faire : la promotion de la santé, définie dans le cadre de la charte d'Ottawa en 1984⁶. On y

considère qu'on doit, dans toutes les actions, avoir un objectif de réduction des inégalités et d'amélioration du bien-être et de la qualité de vie au sens large. Il faut dès lors agir sur plusieurs niveaux : le niveau individuel (avec un objectif non pas de responsabilisation mais d'émancipation), le niveau collectif (à partir de communautés de personnes qui vont fixer elles-mêmes leurs propres priorités), le niveau structurel, autrement dit les institutions et les politiques qui agissent sur tous les facteurs qui favorisent le bien-être (logement, liens sociaux, alimentation, niveaux de revenus des familles, etc.).



6 - <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/349653/WHO-EURO-1986-4044-43803-61666-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Jeunesse : les modèles de prévention

Dans le champ du social ou de l'éducation, le concept de prévention a aussi fait son chemin, avec, encore une fois, l'idée d'intervenir bien plus tôt dans les parcours de vie afin d'éviter les situations de décrochage et d'urgence. Le modèle « A way home »⁷ par exemple, vise à prévenir et éliminer le sans-abrisme chez les jeunes. Né au Canada, il est aujourd'hui mis en œuvre aux États-Unis, en Australie et en Europe via des coalitions locales (services, décideur·ses politiques). Le modèle a été importé en Europe par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa) et comprend également différents niveaux, mettant en avant un « continuum de la prévention » qui inclut la prévention structurelle (réduction de la pauvreté, augmentation de logements abordables, etc.), la prévention sys-

témique (faciliter les sorties des institutions, l'accès aux droits, l'accessibilité et la continuité des soins et des aides), la prévention en amont et l'intervention précoce (le renfort des soutiens familiaux, l'intervention précoce en milieu scolaire, etc.), la prévention d'urgence (en cas de crise), la sortie et la stabilisation dans le logement (accompagnement durable dans le logement, prévention des expulsions). Entre tous ces niveaux, il peut y avoir des allées et venues selon les parcours de vie. Au cœur de ce modèle, la notion d'obligation d'assistance (*duty to assist*) et le principe de participation des jeunes.

Différents niveaux sont également envisagés dans la pyramide de la prévention du criminologue Johan Deklerck (KUL)⁸, chacun d'entre eux étant essentiel à la mise en place d'une politique efficace de prévention « intégrale » pour aborder des phénomènes comme la délinquance, l'agression, le harcèlement ou d'autres comportements à problèmes. Ces différents niveaux combinent des axes qui touchent au bien-être général des individus et à

7 - www.awayhome.eu

8 - www.johandeklerck.be

l'ensemble de la société (les niveaux 0, 1 et 2, correspondent respectivement à l'environnement, aux conditions de vie et à la prévention générale) et des axes visant des mesures plus urgentes et immédiates pour faire face à un problème (les niveaux 3 et 4 sont ceux de la prévention spécifique des délits et des actions curatives).

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, c'est le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (appelé le « Code Madrane »)⁹, adopté en janvier 2018 dans un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui définit les missions des différents acteurs du secteur, parmi lesquelles la prévention. Les participant·es ont pu

LA PYRAMIDE DE LA PRÉVENTION

Modèle simplifié

- niveau 3 et 4 : concentré sur le problème
- niveau 1 et 2 : concentré sur le bien-être
- niveau 2 et 3 : prévention directe
- niveau 1 et 4 : prévention indirecte



9 - https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&lg_txt=f&caller=SUM&type=cons&sort=date_upd&cn_search=2018011832&2018011832=69&view_numac=

entendre Pierre-Yves Rosset, directeur du Service droit des jeunes Bruxelles (service d'action en milieu ouvert, AMO) sur cette notion. Il a notamment amené un éclairage institutionnel sur ce concept pas toujours évident à comprendre.

À côté de l'aide aux enfants et mineur·es en difficulté (aide volontaire) et de la protection de la jeunesse (aide contrainte pour protéger un·e mineur·e en danger), on trouve les acteurs de la prévention que sont par exemple les AMO (services d'action en milieu ouvert) et les MADDO (maisons de l'adolescent).

La prévention est considérée, au sein du Code, comme « une priorité » et « un droit ». La prévention est aussi définie comme un ensemble d'actions de types individuel et collectif au bénéfice des « jeunes vulnérables » et de leurs familles.

Le travail des AMO se décline en plusieurs types d'actions, qui s'adressent aux jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans :

- la prévention éducative comprend le soutien à un projet par,

pour et avec le jeune, et l'accompagnement individuel du jeune (socio-juridique, socio-éducatif, psychosocial) ;

- les actions collectives, soit l'accompagnement de groupes de jeunes ;
- la prévention sociale, qui se réfère à des actions sur le cadre de vie ou à des interpellations.

Plusieurs principes régissent le cadre d'intervention et sont garants de la philosophie qui la sous-tend. L'intervention est non-mandatée et volontaire : le ou la jeune doit avoir, volontairement, envie d'adhérer au dispositif, et le service n'a pas de compte à rendre à une autre institution. L'accompagnement est confidentiel (le secret professionnel n'est levé que dans des situations très exceptionnelles) et gratuit. Ces principes permettent d'instaurer et de cultiver un lien de confiance avec le jeune.

Enfin, la prévention s'exerce aussi au bénéfice des familles. Objectif : créer des « alliances éducatives » avec, toujours, le ou la jeune au centre

de l'intervention. La notion d'intérêt supérieur de l'enfant, issue de la Convention internationale des droits de l'enfant, doit toujours être défendue, en évitant que le ou la jeune ne soit un « objet d'intervention ».

Enfin, la disponibilité et l'aptitude à travailler de manière holistique tous les domaines de vie du ou de la jeune (droit au logement, droit scolaire, droit des étrangers, questions de violences, etc.) font la spécificité des AMO.

Si l'aide à la jeunesse est dite « spécialisée » et « supplétive », à savoir que l'aide ne doit être apportée que dans les cas où les services dits de première ligne n'ont pu apporter l'aide de manière adéquate, ces deux notions posent certaines questions quand on parle de prévention : comment définir un jeune « vulnérable » à l'heure des mouvements migratoires récents, de la crise socioéconomique, mais aussi de l'importance de phénomènes tels que le harcèlement scolaire, les violences intrafamiliales ou encore les violences policières ? La prévention vise-t-elle à éviter les problèmes qui mènent aux placements ou, plus largement,

à favoriser l'émancipation, l'autonomisation, la reprise de confiance en soi ? En travaillant de manière globale sur tous les domaines de vie des jeunes, la prévention n'est-elle pas finalement un service de première ligne ?

La prévention dans les politiques publiques

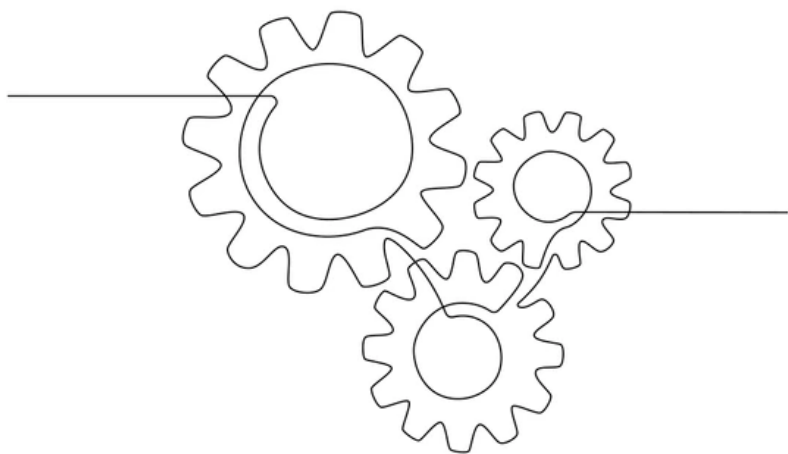
Globalement, les actions de prévention sont peu financées par les pouvoirs publics car leurs résultats ne se voient que sur le long terme et sont difficilement mesurables, quantifiables. Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, le budget accordé à la prévention est d'environ 38.000.000 euros sur un budget total de 472.000.000 euros, soit une proportion d'environ 8%¹⁰. Dans un autre domaine, celui de la santé, la prévention représente environ 3% du budget total¹¹.



10 - <https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/ajss-pro/lagaj-en-quelques-chiffres/>

11 - <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/focus-sur-les-chiffres/depenses-de-sante-nouveaux-chiffres-pour-2021>

La prévention, on le sait, est pourtant beaucoup moins coûteuse que les mesures d'urgence ou curatives (hébergements, hospitalisations, etc.). Les coûts liés aux politiques d'urgence (ou curatives) sont aussi et avant tout humains. Dans le cas des jeunes, plus les parcours de rupture sont chaotiques et longs, plus ils et elles en sortent abîmés·es et sont plongés·es dans des situations de perte de dignité. Et plus le travail d'accroche pour renouer la confiance est long.



Contexte social et prévention : agir sur le structurel et en intersectorialité

Alors que débute, dans les trois groupes de pair·es, la réflexion sur un modèle de prévention des ruptures dans les parcours de vie des jeunes, du côté des chercheur·ses, on triture et on déconstruit la notion. Comment définir le concept de prévention ? Où commence-t-elle et où s'arrête-t-elle ? N'est-elle pas « *enfermante* » et normative, au risque de définir des voies toutes tracées, qui ne prendraient pas en considération les besoins individuels des jeunes ? Ces réflexions illustrent le caractère multiple que la prévention peut revêtir et les écueils que pourraient occasionner des politiques et des pratiques qui n'auraient pas suffisamment été pensées, encadrées.

« Le niveau curatif vise à prévenir d'autres choses, éviter que ça s'aggrave. Mais alors tout est préventif »

« On a commencé par un grand débat autour de la notion de prévention. Plusieurs ont avancé l'idée que c'était une notion enfermante et normative qui définissait un chemin pour les jeunes. Ne faudrait-il pas parler d'ancrage dans la société plutôt que de prévention, et se baser sur ce que lui entend, et non pas sur ce que les institutions et la société entendent ? »

Face à la multiplicité des modèles existants, les réflexions évoluent, au sein des groupes, pour esquisser les grandes lignes d'une prévention souhaitable : sa philosophie, les objectifs qu'elle poursuit, mais aussi les champs dans lesquels elle doit prioritairement se déployer. La prévention doit « *faire partie d'un modèle de société, à définir*

ou redéfinir», résume un professionnel.

Premier élément qui ressort des discussions : la prévention doit avant tout agir sur les facteurs structurels afin de réduire des inégalités qui se creusent depuis la petite enfance puis tout au long de la vie, et d'éviter une responsabilisation individuelle des jeunes.

« Est-ce que le seul niveau de prévention, ce n'est pas le structurel ? Si tu ne soignes pas la base, tous les autres niveaux se limitent à une échelle individuelle... » (chercheur)

Deuxième élément : comme les ruptures interviennent en différents endroits et moments des parcours des jeunes et qu'elles touchent à différentes sphères de leur vie, une politique de prévention doit intégrer la notion de continuum et se construire

à partir d'une vision systémique et intersectorielle.

« La prévention gagne à s'inscrire dans une continuité, un continuum avec toutes les institutions qui gravitent autour du jeune. Et ne peut pas être détachée des familles, de la société, du droit. Si on travaille sur le droit des adultes, on fait du droit pour les jeunes. Elle doit être travaillée de manière systémique, intersectorielle. »

Parmi les différentes sphères touchées par les ruptures, le système scolaire cristallise, pour les jeunes, les enjeux d'inégalités. À côté de ce système ou dans ses marges, des espaces d'apprentissage plus informels (accueil temps libre, organisations de jeunesse, camps de vacances, etc.), qui *« soutiennent l'identité, la collectivité »*, sont dévalorisés tout en étant eux-mêmes inégalement accessibles.

« Le problème c'est pas le budget (de l'éducation), mais ce qu'on met dedans. Il y a un truc qui manque. » (jeune)

La prévention doit aussi se faire dans une logique d'« aller vers » (outreach), ce mode d'intervention « hors les murs » qui amène les travailleur·ses sociaux·ales « à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie » et qui intègre l'idée d'un « déplacement de la posture professionnelle, dans le sens d'une ouverture vers la personne dans ce qu'elle est globalement et sans jugement a priori »¹²:

« Au niveau juridique, il ne faut pas que ce soit le jeune qui va vers ça. Il y a des droits, des termes qu'on ne connaît pas. Ce serait mieux que les intervenants viennent vers nous. » (jeune)

Enfin, la prévention doit aussi être redéfinie selon un processus démocratique à imaginer, en tentant de trouver le point d'équilibre entre bien-être individuel (le fameux « cas par cas ») et collectif (« les règles »).



12 - Jordan Parisse, Emmanuel Porte, « Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective », dans Cahiers de l'action 2022/2 (N° 59), <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2022-2-page-9.htm>

PISTES D'ACTION

C'est la quatrième et dernière journée de la manufacture des préventions. Malgré la fatigue qui s'installe peu à peu, l'atmosphère reste chargée d'une énergie de motivation. Objectif du jour : parvenir à élaborer cinq pistes d'action prioritaires qui répondent aux enjeux de la prévention des ruptures dans les parcours des jeunes. Pour ce faire, des groupes mixtes se rassemblent, brainstorment, et listent les pistes qui leur semblent pertinentes. Une fois passées en revue, le système du vote pondéré est employé dans les groupes de pairs·es qui jettent leur dévolu sur celles qu'ils et elles estiment prioritaires. Un vote final, en assemblée, donne enfin lieu au choix de cinq pistes

d'action, qui sont ensuite développées... en groupes mixtes. Vous avez suivi ? Mais avant de s'intéresser aux idées retenues, il convient de pointer quelques recommandations générales qui ont émergé tout au long des quatre journées de travail.

Recommandations générales

Celles-ci ont été nombreuses, comme travailler davantage en intersectorialité ou garantir aux professionnel·les plus de temps et de moyens. Trois d'entre elles doivent cependant être mises en avant. Car dans tous les constats, re-

viennent des questions qui touchent à la précarité, à la pauvreté, aux discriminations et à la citoyenneté.

Lutter contre le non-recours pour résorber les inégalités présentes depuis la petite enfance, garantir l'effectivité des droits fondamentaux et répondre aux besoins primaires, le logement au premier chef, est la première d'entre elles :

« Trois places de ruptures me frappent particulièrement et sont liées à des besoins primaires : de la bonne nourriture, avoir un chez-soi et une personne de confiance. C'est la base. »

« L'importance dans toute situation humaine, [c'est] de se traiter à égalité, de diminuer les inégalités. »

« Il faut se donner les moyens de rendre les choses possibles, il faut des choix de société, politiques : des places à l'école, un accès au logement, etc. »

Deuxième élément, le respect des droits des jeunes et la lutte contre les discriminations. Les jeunes font l'objet de nombreux stéréotypes.

Sexisme, racisme, classisme, validisme : dans tous les champs de la vie, les discriminations persistent aussi et conduisent à des formes de domination. De ces rapports de force inégaux peuvent résulter des pratiques arbitraires voire abusives à l'encontre des jeunes, qui ne sont pas toujours correctement informé·es de leurs droits. Et si on associe souvent la question des droits avec les relations entre les jeunes et la police ou la justice, celle-ci est en fait bien plus vaste et concerne l'ensemble des institutions.

« Faire connaître les droits des enfants et des jeunes. »

« Plaider pour un système judiciaire juste et équitable pour les jeunes délinquants. »

Troisième recommandation, et non des moindres : démocratiser les institutions et développer le pouvoir d'agir des jeunes. La question de la parole des jeunes et plus largement de leur place dans les institutions et dans la société a fait l'objet de nombreuses discussions. À plusieurs reprises, les jeunes ont fait état de leur sentiment de ne pas être écouté·es,

entendues, considérées comme des interlocuteur·rices à part entière. En découle la mise sur pied de dispositifs qui sont parfois « *au bénéfice du jeune, mais pas à son service* ». Des dispositifs qui peuvent se montrer trop normatifs, incapables d'instaurer un lien de confiance avec les jeunes voire déshumanisés et contrôlants.

« *Ici, je vois que les jeunes et les adultes veulent dire la même chose mais vont le faire différemment. Vous avez aussi une façon de nous aider, mais très différente de notre manière à nous de nous aider nous-mêmes.* » (jeune)

« *C'est dingue qu'on vive dans une société où la parole des jeunes, pour être entendue, doit être portée par les adultes.* »

« *Structurer et rendre permanents ces espaces de parole et d'échange : cette idée de ne pas vous infantiliser, j'ai beaucoup aimé. Vous laisser, aussi, plus d'espace, en vous autorisant à vous planter parfois.* » (professionnel)

La mise en place d'un changement dans les relations entre jeunes et institutions suppose que toutes et tous se donnent les outils pour se sentir légitimes, pour échanger et partager le pouvoir. Pour qu'il puisse le faire, il est aussi nécessaire de travailler sur les représentations respectives, de les croiser, d'essayer de les comprendre. En témoignent les visions divergentes qui ont parfois surgi des discussions, autour par exemple de la communication entre les institutions qui gravitent autour des jeunes (pour ces dernier·es, il y en a trop, pour les professionnel·les, il n'y en a souvent pas assez). Autre exemple évocateur, l'image du filet, entre les mailles duquel l'action sociale tente d'empêcher les jeunes de glisser. Une métaphore péjorative, selon un jeune, plus positive selon une organisatrice.

« *Il ne faut pas passer dans les mailles du filet. C'est péjoratif, je sais que c'est pour notre bien, mais je n'ai pas envie d'être pris dans les filets.* » (jeune)

« *Je pensais au filet d'un trapèze, dans un cirque, plutôt qu'à un filet de pêche.* » (organisatrice)

L'image que l'on peut avoir des jeunes, des jeunesses, doit donc être déconstruite au sein des institutions, des administrations, des cabinets politiques, mais aussi des médias et de la société dans son ensemble. Car les représentations stéréotypées poussent à la classification, au catalogage des publics, avec pour conséquences des tentatives de normalisation des trajectoires de l'aide et des formes de criminalisation de ses bénéficiaires.

« On parle de la parole des jeunes, mais en fait, c'est la place du jeune. Le décrochage, la délinquance, les stupéfiants, la fugue sont aussi des manières de s'exprimer. S'il n'y a pas la parole, il n'y a plus que des actes et ces actes sont vite vus comme une déviance et conduisent à un rejet. »

La problématique de la parole des jeunes est loin d'être anecdotique. Il ne s'agit pas ici de mettre sur pied quelques petits espaces d'expression par ci par là ; ceux-ci pourraient même se révéler contreproductifs puisque *« sans aboutissement, c'est du bruit, du bavardage »*. C'est bien d'un renversement du modèle habituel de prise en charge dont il

s'agit. Celui-ci aurait pour ambition de reconsidérer non pas *« la place des jeunes dans le système »*, mais bien *« la place du système dans la vie des jeunes, autour des jeunes »* et de faire table rase des logiques de domination. Un renversement qui doit s'opérer dans tous les secteurs concernés et toucher à toutes sphères de la vie des jeunes, en ce compris l'aide contrainte et le champ judiciaire. Ce renversement doit cependant se faire tout en étant attentif à ce que les adultes prennent leurs responsabilités et que la parole des jeunes ne soit pas au service d'une participation/activation dont dépend l'aide et le soutien qu'ils et elles peuvent recevoir.

« L'autonomie doit être définie par l'individu. »

« Il y a la question aussi de l'aide imposée, protectionnelle : à quel moment peut-il y avoir quelque chose de volontaire dans ce cadre et à quel moment retourner vers de l'aide volontaire ? »

Pour renouveler les relations et les modes de communication entre le système, les institutions et les

jeunes, il faut mettre tout le monde autour de la table, dans une relation d'égalité. C'est ce qui permettra de jeter les bases d'un travail social ré-humanisé, qui tiendrait compte des lieux d'apprentissage et ressources informelles des jeunes, des besoins et des rythmes de chacun·e, tout en prenant en considération la nécessité de fonctionner en collectif et en société. Bref, un travail social qui aurait pour but de protéger et non d'enfermer.

« On doit toujours livrer notre histoire. Dans une relation, c'est du donnant donnant. C'est sans doute quelque chose qui manque au sein des institutions. » (jeune)

« Il faut réfléchir au sens du cadre, à pourquoi il y a un cadre : pour permettre ou pour enfermer ? »

Cinq pistes d'action

La liste des pistes d'action qui ont germé du grand remue-méninge en groupes mixtes est longue ; son énumération est impossible. La réflexion s'est organisée selon le découpage « avant / pendant / après l'institution », qui avait permis de repérer et d'inventorier les points et nœuds de ruptures dans les parcours des jeunes. Elle a touché à de nombreuses thématiques dont l'espace familial, la scolarité, la santé mentale, la diversité, la justice. Parmi les pistes qui n'ont pas passé le cap du vote final, épinglons-en quelques-unes : promouvoir une éducation inclusive qui favorise la diversité ; créer des espaces communautaires où les jeunes peuvent s'exprimer sur leur bien/mal-être ; éviter - dans le champ de la santé mentale - les sur-diagnostics et la sur-médication ; venir à bout du phénomène de la relégation scolaire et éviter l'imposition de métiers en pénurie ou genrés ; ou encore diversifier les offres de time-out (prises de recul) dans des espaces plus positifs comme des fermes pédagogiques. Une fois les deux étapes de vote clôturées, cinq

pistes d'action ont été choisies et retravaillées :

Piste d'action 1 : un duo de personnes référentes tout au long de la vie

- Mettre en place un duo de co-référent·es tout au long du parcours du ou de la jeune : un·e professionnel·le (qui appartiendrait à une équipe de travailleur·ses sociaux·ales reliée au Délégué général aux droits de l'enfant) et un·e mentor·e (référent·e choisi·e par le jeune, une personne issue de la famille du jeune, d'une institution ou d'un pool de volontaires). Ces deux personnes travailleraient main dans la main dans le cadre du secret professionnel partagé. La mise en place du duo de personnes référentes doit se faire à la demande du jeune et à l'initiative de tout type d'institution (AMO, maison de jeunes, promotion de la santé dans les écoles, etc.). Une attention doit être portée au fait de susciter cette demande chez le ou la jeune qui n'aurait pas l'initiative de le faire (par de la proposition, de la sensibilisation, de l'information...).

- Élaborer une charte garante du secret professionnel partagé, de la relation de confiance, des missions, de leur durée et de leur évaluation ; prévoir la signature d'un contrat tripartite négocié (qu'est-ce qu'on fait, quelle périodicité, quelles modalités).
- Mettre sur pied des formations et des interventions défrayées à destination des mentor·es, sous la coupole du groupe de référent·es professionnel·les.
- Instituer une cellule de conseil et d'appui pour les personnes référentes.

Piste d'action 2 : développer une école de la vie

- En remplacement des cours de religions, de morale et de citoyenneté, mettre en place un cursus « d'école de la vie » de 2 heures par semaine chaque année scolaire.
- Élaborer un programme adapté selon les âges avec d'une part un tronc commun et d'autre part une programmation sur

demande de la classe. Envisager un système d'options pour être au plus près des demandes et besoins. Les objectifs poursuivis par ce programme seront le bien-être, l'épanouissement, la confiance en soi, la révélation des potentiels, etc.

- Organiser ce cursus sous la forme d'ateliers dispensés par un·e professeur·e et des intervenant·es extérieur·es sur des thématiques comme : la vie sexuelle et affective, les réseaux sociaux, l'insertion socioprofessionnelle (CV, lettre de motivation, recherche d'emploi, entretien d'embauche...), l'environnement, la vie quotidienne (machine à laver, cuisine, etc.), la culture (théâtre, musique), les drogues et addictions, la politique.
- Intégrer dans la méthodologie du cursus des dispositions spatiales et des outils d'animation participatifs (débat en cercle, etc.).
- Rendre obligatoire la participation à ce cursus, mais ne pas l'évaluer par une cotation.

Piste d'action 3 : renforcer les formations des professionnel·les qui interviennent autour des jeunes (psychologues, assistant·es sociaux·ales, éducateur·rices, professeur·es, policier·es, etc.)

- Renforcer la formation de base et continue de l'ensemble des professionnel·les qui encadrent les jeunes autour de contenus tels que : l'interculturalité, la diversité, le genre et la sexualité, la vie en situation de précarité, les droits de l'enfant, les compétences interpersonnelles (les relations avec les jeunes), etc.
- Mettre pour objectifs à ces formations : le décroisement, l'approche systémique et multidimensionnelle, l'élimination des stéréotypes, etc.
- Faire intervenir dans ces formations des intervenant·es spécialisé·es et des jeunes (soit en présentiel, soit via des médias tels que des podcasts, vidéos et autres témoignages).

- Mettre en place des groupes d'échanges entre jeunes et professionnel·les.
- Organiser à l'attention des professionnel·les des « vis ma vie », temps d'immersion dans d'autres services qui visent à s'imprégner des rôles, missions et contraintes de chacun·e.

Piste d'action 4 : renforcer l'accompagnement à la parentalité

- Renforcer l'accompagnement à la parentalité pendant la petite enfance comme alternative aux placements et pendant la durée des placements dans une logique d'accompagnement, de soutien et de non-jugement. Cet accompagnement aurait un volet individuel (réponses aux besoins individuels) et un autre, communautaire (à l'échelle du quartier, via des lieux de rencontre avec d'autres parents).
- Faire réaliser cet accompagnement par une structure spécialisée sur les questions de parentalité, en collaboration avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance,

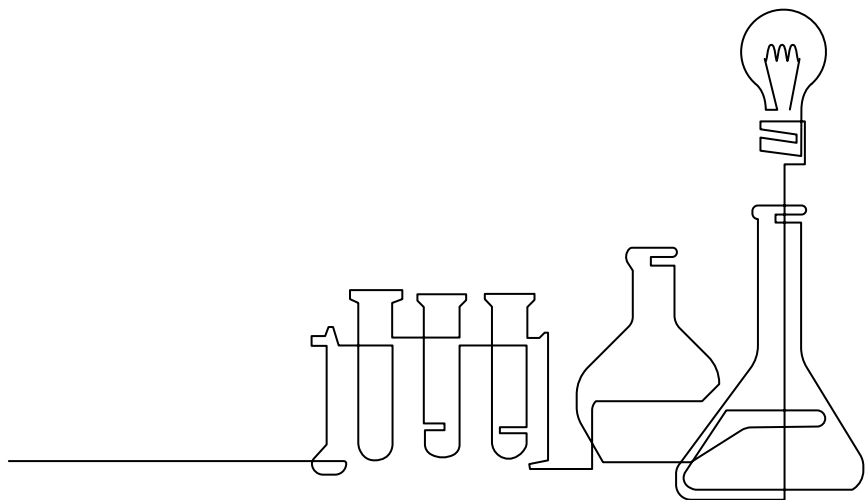
ONE, les plannings familiaux, les maisons médicales, les maisons de quartiers, etc.

- Proposer cet accompagnement volontaire à toute la population, mais avec une attention pour toucher les publics les plus fragilisés.
- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour faire connaître le service et développer des logiques d'outreach (aller vers) pour aller à la rencontre des parents et leur ouvrir les portes d'autres services.
- Généraliser les initiatives existantes en la matière (Aquarelle, Petit vélo jaune, etc.) sans les uniformiser.

Piste d'action 5 : la transition vers l'âge adulte comme nouvelle catégorie sociale pour l'action publique

- Définir la transition (16-25 ans) comme une nouvelle catégorie sociale pour l'action publique ; prolonger l'accompagnement jusqu'à 25 ans et renforcer les moyens de cet accompagnement.

- Repenser les modèles de co-décision entre adultes et jeunes (minorité-majorité puis après la majorité), avec une attention pour la participation et la parole des jeunes.
- Mettre sur pied une coalition de professionnel·les et de jeunes autour de cette question. Y organiser une large consultation des jeunes en âge de transition pour en comprendre tous les enjeux.
- Réaliser un monitoring des textes législatifs freins à la création de cette catégorie sociale (accès au logement social, statut cohabitant, répartition des compétences en Belgique, etc.) et des bonnes pratiques dans les secteurs de la santé mentale, du handicap, etc.
- Trouver un allié politique fort pour porter les propositions de cette coalition.
- Sensibiliser les secteurs et le politique sur la nécessité d'une reconnaissance de cette catégorie comme un continuum entre la jeunesse et l'âge adulte.



CONCLUSION

**Par Lucie Augsbourger,
chargée du projet
« Prévention des
ruptures dans le parcours
des jeunes ».**

Les quatre jours tant attendus ont été une expérience riche, un croisement des savoirs intense, de la matière, des participant·es et des équipes mobilisé·es, et, vous l'aurez compris tout au long de ce récit, une méthodologie prenante. Difficile de faire le bilan après un an et demi de projet. Je me permets donc, après tant d'efforts pour collectiviser la parole, une conclusion qui met l'accent sur ce que je pense être la substantifique moelle du projet « Prévention des ruptures dans le parcours des jeunes ». Et comme « écrire, c'est choisir de ne pas tout dire », vous excuserez la non-exhaustivité des quelques éléments de conclusion qui vont suivre, qui sont pour moi les points d'attention marquants.

Tout d'abord, un point sur la question de la participation¹³ et sur la parole des jeunes. Au centre de toutes les réflexions du projet, au centre du processus, considérées comme le graal des méthodologies de projet (au point, parfois, d'en oublier les autres savoirs), elles sont aussi primordiales que fragiles, et donc à traiter avec la plus grande des attentions. Les jeunes veulent être entendu·es, tant individuellement dans leur parcours de vie lorsqu'ils ou elles sont face aux adultes qui doivent les aider, que collectivement pour former la parole citoyenne de demain. Ils et elles demandent à être écouté·es et entendu·es ! Si les jeunes doivent être placé·es au cœur de leur propre dispositif d'accompagnement, il convient aussi de faire attention à ne pas faire peser sur leurs épaules l'entière responsabilité de leur situation et, à l'inverse, à ne pas les mettre au centre de discussions professionnelles / institutionnelles sans jamais les inclure.

Ensuite, sur la question des ruptures, il semble très clair qu'il est difficile d'isoler les thématiques ou les sphères de ruptures les unes des autres, tant elles se cumulent et

sont interdépendantes (violences, situations familiales complexes, décrochage scolaire, problèmes avec la justice, précarité, santé mentale...). Mais il est intéressant en tant qu'acteur·ices sociaux·ales de nous questionner sur les ruptures causées par les institutions elles-mêmes, qui ne savent pas ou plus comment répondre à la complexité des situations des jeunes. Les violences institutionnelles ont été au cœur des échanges, car elles sont souvent un élément de rupture supplémentaire dans des parcours qui doivent être réparés, avec des liens d'attachement mis à rude épreuve. Se questionner sur les réponses institutionnelles données aux symptômes des ruptures semble un bon point de départ, notamment en ce qui concerne les questions du renvoi ou des critères administratifs



13 - Augsbourger, L. (2024) PAUVÉRITÉ n° 44, « Comment faire dialoguer jeunes, professionnels, institutionnels et chercheurs ? Focus sur la participation des jeunes en rupture. », Trimestriel du Forum – Bruxelles contre les inégalités.

d'octroi des aides dans un contexte de « *lutte des places* »¹⁴.

Un autre point incontournable dans les débats actuels est celui de la santé mentale des jeunes. S'il est vrai et intéressant qu'une certaine déstigmatisation des problèmes de santé mentale s'opère, notamment depuis la pandémie, et que les jeunes ont plus facilement qu'auparavant recours à des suivis psychologiques, il n'en est pas moins vrai que ce travail demeure l'apanage du soin. Il en résulte une individualisation des causes et des prises en charge et une médicalisation des problématiques sociales. Car, en effet, s'il est bien question de cumul des ruptures, c'est aussi le terreau structurel de la précarité et des inégalités sociales qu'il est primordial de prendre en compte dans des mesures de prévention qui ne viseraient donc pas que les jeunes en tant qu'individus, mais bien le contexte social dans lequel ils ou elles évoluent. Le socle de la pyramide des préventions¹⁵ abordée plus haut est indispensable à un plan global de prévention des ruptures dans le parcours des jeunes.

Notons également que le décrochage scolaire représente une difficulté massive partagée par de nombreux·ses jeunes. Comme cela a déjà été dit, si elle est parfois le premier lieu de décrochage et de ruptures, amenant conflits familiaux, insertion socioprofessionnelle difficile..., il est intéressant de prendre conscience que l'école peut aussi être le dernier lieu d'accroche, notamment pour des jeunes en errance, en exil ou en situation d'extrême pauvreté. Et ce, surtout pour sensibiliser les acteur·ices du monde scolaire à leur importance capitale dans les parcours des jeunes.

Enfin, il me semble incontournable d'aborder la famille qui est à la fois la première sphère de socialisation, et parfois de rupture chez les jeunes, mais aussi souvent la dernière sphère à être réellement accompagnée dans son fonctionnement et



14 - de Gaulejac, V. (2019). « Lutte des places. (struggle for places – lucha por las posiciones) », Agnès Vandeveldt-Rougale éd., Dictionnaire de sociologie clinique. Érès

15 - Deklerck, J. (2011), De preventiepyramide. Preventie van probleemgedrag in het onderwijs. Acco, Leuven, Belgium

ses dysfonctionnements. Et pourtant, y compris dans des situations de placement où la rupture est institutionnalisée, la question du lien avec les parents reste et doit rester centrale.

Difficile de conclure sur ces quelques points sélectionnés parmi tant d'autres choses à dire sur cette jeunesse en difficulté et sa place dans la société. Je finis donc sur les perspectives du projet : une conférence gesticulée à venir, des podcasts diffusés sur les plateformes de streaming et la diffusion de ce présent cahier ainsi que du PAUVÉRITÉ sur la participation des jeunes. N'hésitez pas à suivre tout cela sur le site du Forum – Bruxelles contre les inégalités.

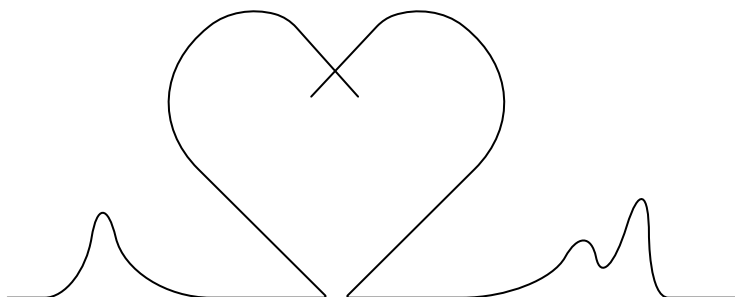
Remerciements

La Manufacture des préventions, c'était l'aboutissement de plus d'un an et demi de projet mais c'était aussi et surtout : 4 jours, 42 personnes, 2 équipes mobilisées pour l'organisation et l'animation, 30 participant·es investi·es, 2 lieux (Maison des Associations Internationales et Art2work), une journaliste... Tant d'investissement, cela mérite bien quelques remerciements.

En effet, la Manufacture des préventions n'aurait pu avoir lieu sans :

- Le soutien méthodologique de Marianne De Laat (ATD Quart Monde), Déborah Myaux (Fédération des Services Sociaux) et Agathe Osinski (UCLouvain/Paris-Nanterre) qui ont pris le temps de partager avec nous leurs connaissances et expériences du croisement des savoirs ;
- La mobilisation de nos partenaires pour le recrutement des jeunes : Solidarcité, @Home 18-24, le SRS Tamaris-Tamaya, l'AMO Dynamo, Le Refuge et le CEMO (et son projet KAP) ;

- L'enthousiasme et l'assiduité des participant·es. Un immense merci à : Adeline, Aliffatou, André, Anne-Catherine, Anne-Marie, Benoit, Céline, Champi, Chiara, Chloé, Elisa, Emna, Fanny, Fred, Gaëlle, Geert, Jacques, Jérôme-Marc, Josepha, Karine, Lolita, Lucie, Manon, Margot, Marinette, Marion, Marjorie, Matthias, Maty, Megane, Michel, Mickaël, Pierre-Yves, Salimata, Sarah, Satri, Sébastien, Sébastien (un autre), Tomy, Valentina, Yaro, Yasmine ;
- Le soutien administrativement précieux de Nicolas De Kuyssche, Alain Wiame et Alain Willaert.



COLOPHON

L'École de Transformation Sociale est une initiative du Forum - Bruxelles contre les inégalités et du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique.



Avec le soutien de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Fonds Houtman (ONE).



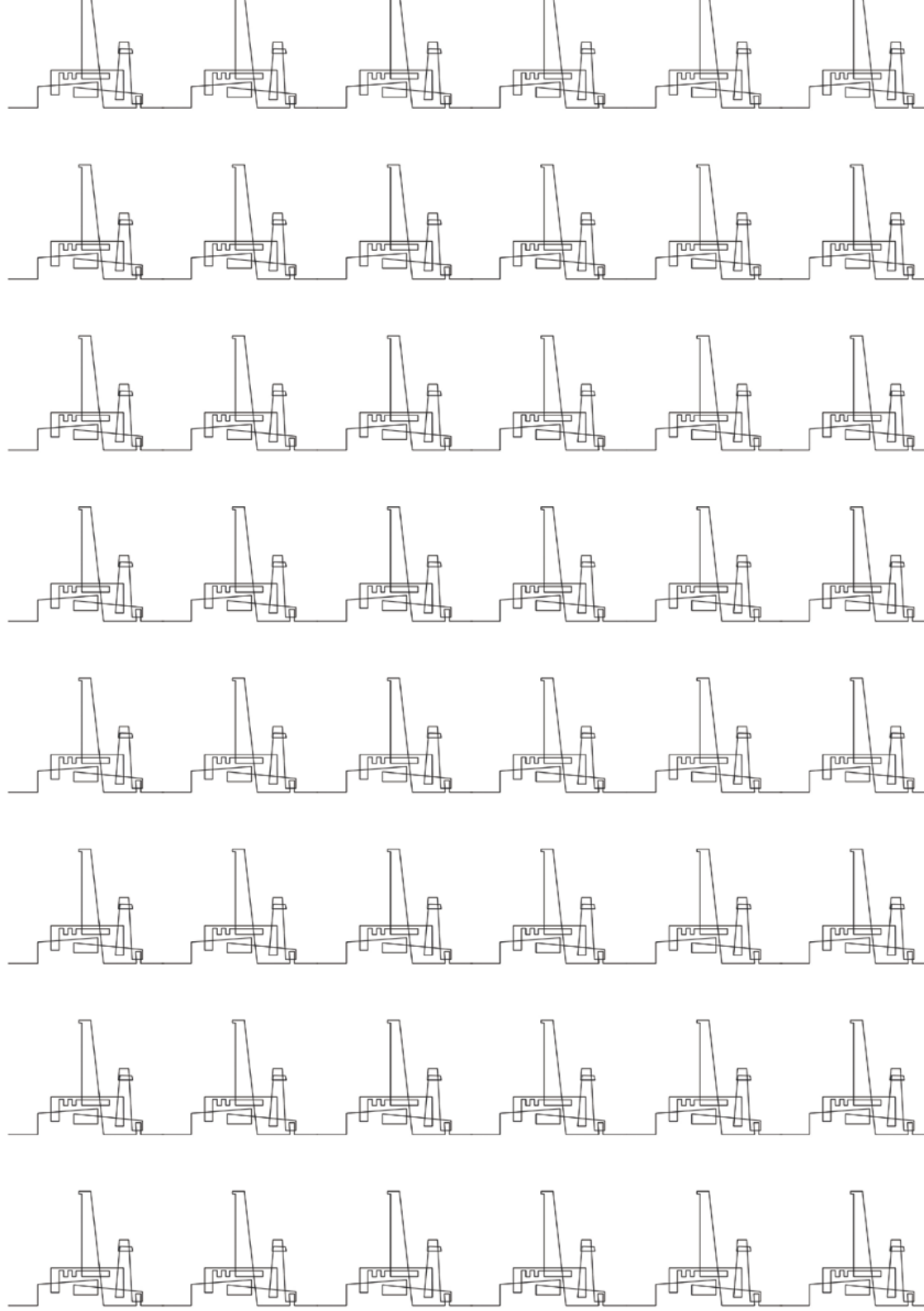
Éditeur responsable : Nicolas De Kuyssche, Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles

Rédaction : Marinette Mormont

Coordination éditoriale : Lucie Augsbourger, Adeline Thollot et Fanny Laurent

Création graphique : www.gaellegrisard.com





Envie d'entendre ce que les jeunes ont à dire ?
Découvrez la série de podcasts « Ruptures : les jeunes en parlent ! »

Dans une société où la jeunesse est régulièrement pointée du doigt comme la source de tous les maux, Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, accompagné de l'asbl Comme un Lundi, est parti à la rencontre de ces jeunes qu'on entend peu. Décrochage scolaire, précarité, consommation, addictions, rapport à la police, placement, santé mentale, errance, difficultés familiales, genre et sexualité sont autant de thématiques abordées dans ces 5 épisodes.

Ces jeunes, entre 15 et 25 ans, portent un regard sincère sur les moments de rupture qu'ils et elles ont pu traverser dans leur vie. Ces podcasts sont le résultat d'entretiens individuels et de moments de rencontre collectifs, à travers le média radio, dans des structures sociales dédiées à l'accueil de ces jeunes à Bruxelles.

Scannez pour
écouter les podcasts



Plus d'infos sur le projet :
<https://www.le-forum.org/news/133/7/Pr%C3%A9venir-les-ruptures-chez-les-jeunes>